

Revue de la Société historique du Madawaska

février 2006



Blockhaus du Fort Fairfield



Blockhaus du Fort Kent



Blockhaus du Fort Ingall



Blockhaus du P'tit Sault

**Blockhaus construits entre 1839 et 1841
en prévision d'une guerre de frontière entre les États-Unis et le Canada
et qui se termine par la signature du Traité Webster-Ashburton**

**Revue de la
Société historique
du Madawaska**

Rédaction

Jacques G. Albert

**Bureau de direction
de la Société
historique du
Madawaska**

Président

Hélène Martin

Président sortant

Michel Thériault

Vice-président

Danielle D'Amours

Trésorier

André Leclerc

Secrétaire des réunions

Roland Cyr

**Secrétaire à la
correspondance**

Alonzo Doiron

Agent d'information

Jacques G. Albert

Directeurs

Jacques G. Albert

Conrad Soucy

Michel Thériault

Don Plourde

Guy Laforge

Bert Lavoie

ISSN: 9926-6156

Sans publicité

Volume XXXIII, Nos 1-2

janvier-juin 2005

Sommaire

Présentation p. 2

**La signature du Traité Ashburton-Webster
par Francis Thériault p. 4**

**L'évolution des revendications étudiantes
au Collège Saint-Louis
par Justin Bérubé p. 35**

**Raoul Courutier Lumber Ltée
par Michel Michaud p. 48**

Cotisation

Membres adultes 22,00\$

**Membres adultes (couples: deux droits de
vote et un abonnement à la Revue) 28,00\$**

**Membres de soutien (association, groupes,
bibliothèques) 40,00\$**

Membres à vie 250,00\$

Membres à vie (couples) 300,00\$

Membres à vie (corporations) 400,00\$

Municipalité 50,00\$

+ un cent per capita

Faire vos chèques ou mandats-poste à

La Société historique du Madawaska Inc

165, boulevard Hébert

Edmundston, N.-B.

E3V 2S8

Présentation

Nous sommes heureux de vous présenter le volume XXXIII, nos 1-2, janvier-juin 2005, de la *Revue de la Société historique du Madawaska*. Le numéro comprend trois textes rédigés par des étudiants inscrits au cours HIST 4710 - *Régions et régionalismes : Le Madawaska* à l'hiver 2004 au campus d'Edmundston de l'Université de Moncton.

Le premier texte a été rédigé par Francis Thériault et s'intitule « **La signature du Traité Ashburton-Webster** ». Francis était inscrit au baccalauréat avec majeure en histoire à l'hiver 2004. Il complète présentement son baccalauréat au campus de Moncton de l'Université de Moncton. La recherche de Francis vise à jeter un nouvel éclairage sur le conflit des frontières. Il se penche sur un aspect peu étudié de la Guerre non sanglante de l'Aroostook soit les pourparlers entre les principaux négociateurs, c'est-à-dire Lord Ashburton, le représentant de Londres et Daniel Webster, le secrétaire d'État américain. Pour réaliser son travail, Francis a consulté les *Northeastern Boundary Records* et il a dépouillé les lettres officielles des deux diplomates. Le contenu de ces lettres permet de bien suivre le cheminement du conflit. Francis remercie M. Michel Thériault, archiviste au CEDEM, pour l'aide accordée lors de la consultation et le dépouillement des microfilms.

Le second texte est rédigé par Justin Bérubé et s'intitule « **L'évolution des revendications étudiantes au Collège Saint-Louis** ». À l'hiver 2004, Justin était inscrit en deuxième année du baccalauréat avec spécialisation en histoire. Il complète présentement son baccalauréat au campus de Moncton de l'Université de Moncton. Son texte traite de l'évolution des revendications étudiantes au Collège Saint-Louis de 1946 à 1978. Le texte est divisé en trois parties qui correspondent à trois périodes chronologiques. La première partie présente une mise en contexte et analyse les revendications étudiantes de 1946 à 1975. La partie suivante se penche sur la période de 1965 à 1972, une période où les jeunes commencent à contester l'autorité. La dernière partie, qui se penche sur la période de 1973 à 1978, traite de la laïcisation de l'administration du collège et les revendications étudiantes durant ces années. Pour réaliser son travail de recherche, Justin a dépouillé le fonds de l'Association générale des étudiants et des étudiantes déposé au CEDEM. Justin remercie M. Michel Thériault, archiviste au CEDEM, pour l'aide accordée durant le dépouillement du fonds.

Le troisième texte, intitulé « **Raoul Couturier Lumber Ltée** » a été réalisé par Michel Michaud. Ce dernier poursuit présentement ses études en éducation (avec majeure en histoire) au campus de Moncton de l'Université de Moncton. Dans son étude, Michel vise à rendre hommage à la famille Couturier, une famille qui a beaucoup contribué au développement de l'industrie forestière dans la région. L'étude présente un historique de la scierie Couturier de sa fondation en 1955 à sa vente au groupe Guérette en 1986. En plus de consulter des sources écrites, Michel a réalisé quelques enquêtes orales. Il désire remercier Jacques et Pierre Couturier, les fils de Raoul, ainsi que Éli Aucoin, un ancien employé de la scierie, qui ont bien voulu répondre à ses

questions. Ces entrevues ont permis à Michel de mieux comprendre l'évolution de la compagnie et les changements technologiques introduits au cours de la période étudiée.

Nicole Lang, professeure d'histoire à l'UMCE et titulaire du cours HIST-4710 - *Régions et régionalismes : Le Madawaska*.

La **Société historique du Madawaska Inc.** remercie toutes les personnes qui ont participé à cette revue, principalement les auteurs, Francis Thériault, Justin Bérubé et Michel Michaud. Elle tient à remercier également Madame Nicole Lang, professeur d'Histoire à l'Université de Moncton, Campus d'Edmundston, pour sa précieuse collaboration et pour permettre à ses étudiants de publier leur recherche dans la **Revue de la Société historique du Madawaska**. Cela permet à ces jeunes chercheurs d'avoir une première expérience de publication. La Société est reconnaissante à Monsieur André Leclerc, professeur d'Économie à l'UMCE et trésorier de la **Société historique du Madawaska** pour son travail dans la mise en page de la revue. Un merci sincère d'adresse également à Monsieur Alonzo Doiron pour les photos de Daniel Webster et de Lord Ashburton, le Cédem pour les photos illustrant le texte de Justin Bérubé et le journal *Le Madawaska* pour les photos dans le texte de Michel Michaud.

Je me suis permis pour illustrer le texte de Francis Thériault au sujet de la signature du Traité Ashburton-Webster d'utiliser mes photos de la reconstruction du Fortin du P'tit Sault, ainsi que des photos des autres forts, fortins ou blockhaus construits dans les quelques années qui ont précédé la signature de ce traité ou qui ont été construits en prévision de ce qu'on a appelé « la Guerre non-sanglante de l'Aroostook », soit le Fort Ingall à Cabano au Québec, le Fort Kent et le Fort Fairfield au Maine et le Fortin du P'tit Sault au Nouveau-Brunswick. La reconstruction de ces blockhaus, sauf celui de Fort-Kent qui est d'origine, a permis d'illustrer cette période de notre histoire, soit une chicane de frontières entre les États-Unis et la Grande-Bretagne au sujet de la frontière entre le Maine du côté américain, le Nouveau-Brunswick et le Québec du côté canadien. Le texte accompagnant les photos permet de saisir les circonstances de la construction de ces postes militaires.

Nous sommes assurés que tous les membres liront avec intérêt ce Volume XXXIII, Nos 1-2, janvier-juin 2005 de la **Revue de la Société historique du Madawaska**.


Jacques G. Albert
Rédacteur

La signature du Traité Ashburton-Webster

par Francis Thériault

I. Introduction

En 1820, l'état du Massachusetts se scinde en deux et un nouvel état est créé, le Maine. Une coupe intensive de pin blanc dans le nord du Maine poussa le jeune état à délimiter exactement son territoire. Malheureusement, le Traité de Versailles signé en 1783, établit la frontière entre les États-Unis et l'actuel Nouveau-Brunswick de façon très vague. Le document indique que la frontière passe par les *highlands* mais personne ne sait où ces derniers se trouvent¹.

Après l'échec d'une tentative d'arbitrage par le roi des Pays-Bas, les deux nations tentent de résoudre le différent mais n'y arrivent pas. C'est alors que commence un conflit ponctué d'arrestations de travailleurs, de mouvements de troupes et de constructions militaires. Les Britanniques et les Américains se préparent à une guerre éminente².

Toutefois, à la dernière minute l'accord Harvey-Scott vient calmer les esprits et placer une frontière temporaire au centre du Fleuve Saint-Jean. Suite à cette entente, le gouvernement de Londres dépêche à Washington Lord Ashburton afin de négocier un traité qui assurera la paix dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick.

Lord Ashburton négocia avec le secrétaire d'État américain, Daniel Webster et entendit l'opinion des représentants du Maine. Les pourparlers n'ont duré que quelques semaines, soit du 13 juin au 9 août 1842, et se déroulèrent sous forme de correspondance et réunions. Dans le présent travail, seul les lettres officielles adressées aux deux diplomates seront étudiées. Les réunions, étant non documentées,

ne seront pas analysées. Toutefois, le contenu de la correspondance nous fait voir tout le cheminement du conflit vers sa résolution de façon très détaillée³.

D'autres recherches ont été faites sur la Guerre non sanglante de l'Aroostook. Thomas Albert, dans son ouvrage *Histoire du Madawaska entre l'Acadie, le Québec et l'Amérique* parle du conflit mais ne fait pas de remarques détaillées concernant les pourparlers des négociateurs⁴. Lors de la lecture d'un article de Mme Nicole Lang dans les *Cahiers du Gerhico* en 2001, j'ai pu constater une recherche intensive sur le conflit mais peu de détails précis sur la nature de la correspondance entre les négociateurs⁵.

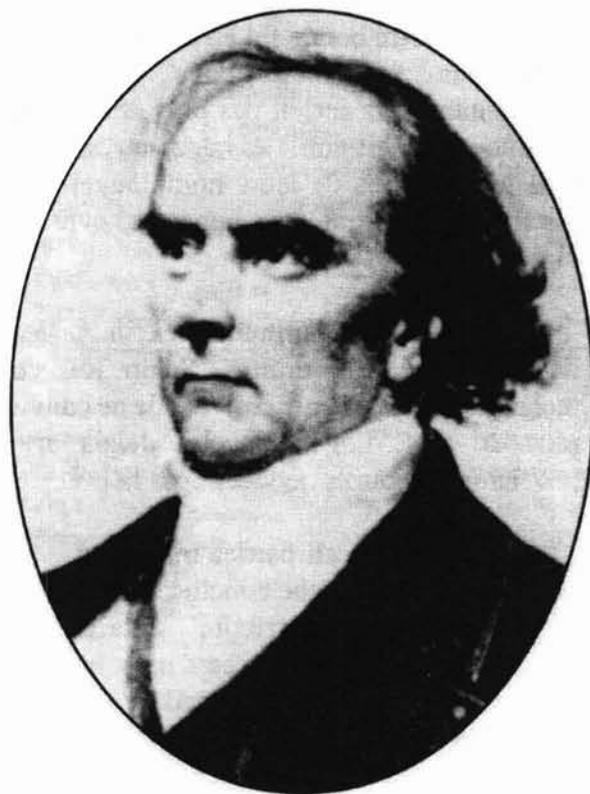
II. Lord Ashburton

Né en 1774 du nom d'Alexander Baring, il arrive aux États-Unis et s'installe dans la région de Penobscot (Maine actuel). Il épouse Anne Louisa en 1798 et retourne en Angleterre où il siégea au Parlement de 1806 à 1835. Membre du conseil privé, il devient le baron Ashburton en 1835 et se vit confier la tâche de rencontrer à Washington le diplomate américain Daniel Webster afin de régler un conflit concernant les frontières entre la province du Nouveau-Brunswick et l'état du Maine⁶. Ashburton fut plus tard perçu comme un négociateur baignant dans les conflits d'intérêts et ayant trop à cœur ses propres intérêts américains⁷.

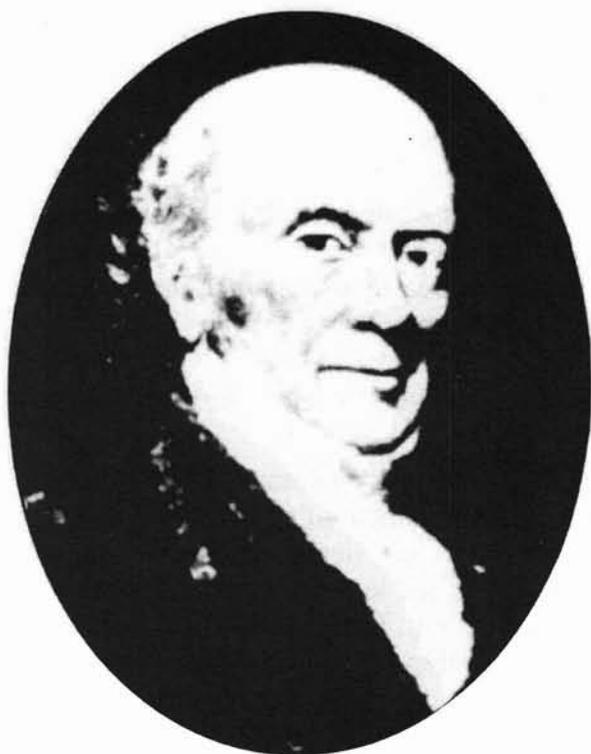
III. Daniel Webster

Né le 18 janvier 1785 à Salisbury au New-Hampshire, il étudia le droit et fut admis au Barreau en 1805. Avocat de profession, il fut

lu à la Chambre des représentants des États-Unis de 1813 à 1817 et y retourne en 1822 pour représenter la population de Boston⁸. Sénateur de 1827 à 1840, il devient secrétaire d'état sous la présidence de William Henry Harrison. Un mois après son entrée en fonction, Harrison meurt et son remplaçant, le vice-président Tyler, garda Webster à son poste et fut plus tard ravi de cette décision lorsque ce dernier fut le seul membre du Cabinet à ne pas démissionner. Webster, demeura fidèle à son poste et au président. En 1842, Webster négocia le traité des frontières avec Lord Ashburton et conclut une paix qui dure depuis plus de 150 ans. Suite à l'élection présidentielle de 1844, James Polk fut choisi président et Daniel Webster retourna au Sénat où il siégea quelques années avant de se retirer⁹.



Daniel Webster
Extrait de *Land of Promise, A Pictorial History of Aroostook County, Maine.*



Lord Ashburton.
Extrait de *Land of Promise, A Pictorial History of Aroostook County, Maine*

IV. Les pourparlers

L'harmonie, le pacifisme et le désir d'arriver à une solution sont omniprésents dans la correspondance des deux hommes. Lord Ashburton, le diplomate britannique, est très optimiste face au règlement pacifique de ce conflit. Ashburton rappelle qu'il est un homme d'expérience, honnête, droit et juste. Il affirme avoir fait ses preuves et mérité la confiance de Sa Majesté afin de régler le conflit régnant entre son pays et les États-Unis. Il fait état de sa tentative d'éviter la guerre de 1812 entre les deux nations et veut ainsi expliquer sa recherche du règlement pacifique. Il mentionne souvent son désir de discuter honnêtement et sans cachette et annonce que ces négociations ne porteront fruits que si les partis se parlent dans le blanc des yeux et sans détour. Les techniques habituelles, demander plus grand que désiré afin

de montrer notre bonne foi en acceptant moins, n'ont pas fonctionné dans les années précédentes et ne seront pas plus utiles durant cette nouvelle mission. Les négociateurs savent déjà les positions de leurs homologues et les discussions devront être concises, claires et directes.

Le diplomate britannique élimine dès le départ l'idée d'un arbitre. Selon lui, cette technique a déjà été utilisée¹⁰ et elle ne convient plus du tout. Les coûts, les délais et les problèmes encourus ne valent pas la peine.

I trust that all parties interested will come to the conclusion that the very intricate details connected with the case must be better known and judged by our two Governments than any diligence can make them to be any third party, and that a sincere candid disposition to give reciprocally fair weight to the arguments on either side is likely to lead us to a more satisfactory settlement, than an engagement to abide by the uncertain award of a less competent tribunal¹¹.

Ashburton explique qu'un troisième parti serait moins compétent que les deux principaux intéressés et se montre très positif face au règlement du conflit même si plusieurs personnes en autorité minent les espoirs en faisant circuler de fausses croyances auprès de la population. Selon lui, Webster devrait faire cesser ces rumeurs afin de prouver sa bonne volonté.

Après s'être réunis pour la première fois, les diplomates découvrent la première embûche sur la route des négociations. Le Britannique est convaincu que le Traité de Versailles, signé en 1783 par les gouvernements de Londres et de

Washington et d'où émane la principale ambiguïté face à l'emplacement de la frontière, est mal rédigé et ne peut donc être valide. L'Américain, quant à lui, soutient que la ligne peut être tracée selon les termes du Traité de 1783.

Lord Ashburton appuie ses dires sur la conclusion de l'arbitre de 1830. « [...] the Royal Arbiter was so far right, when he came to the conclusion, which others had come before him, that the Treaty of 1783 was not executable according to its strict expression, and that the case was therefore one for agreement by compromise¹² ». Le terme « compromis » est extrêmement important pour Ashburton. Ce dernier explique que si le Traité de Versailles n'est pas valide, les deux parties devront régler le problème à l'aide d'un compromis et ceci implique que personne n'en sortira gagnant à 100 %. Il y aura des gains mais aussi des concessions des deux côtés, mais ces dernières valent la peine si un conflit militaire peut être évité. Suite à son explication du compromis, Ashburton affirme que son devoir et celui de Webster, est de trouver une telle entente capable de satisfaire les deux parties. « [...] this is a question for a compromise, and it is the compromise which it has become our duty to endeavour to accomplish¹³ ».

V. Premières revendications britanniques

Lord Ashburton commence son exposé en se disant convaincu qu'en 1783 les parties donnaient tout le fleuve Saint-Jean aux Britanniques et que le document a simplement été mal rédigé. « [...] to leave to Great-Britain, by their description of the boundaries, the whole of the River St-John¹⁴ ». Le compromis devra être trouvé en gardant en tête ce que le Britannique avance, car l'accès au fleuve est le seul moyen de garder la communication entre Halifax et Québec, objectif primordial des discussions anglaises.

Fort Kent



Les forêts de pins blancs, de cèdres et d'épinettes dans la vallée supérieure du fleuve Saint-Jean, bois convoité à l'époque, sont à l'origine de cette chicane de frontières. Les bûcherons du Maine et du Nouveau-Brunswick veulent avoir libre accès à ce territoire et veulent mettre la main sur les profits de la vente du bois aux moulins et aux chantiers navals. Pour atteindre leurs buts, les bûcherons américains et britanniques entraient sans permission et coupaient les arbres librement sur les terres publiques.

« Les gouvernements des États-Unis et de Grande-Bretagne réclamaient le territoire et plusieurs troubles et complications surgirent relativement au bois et aux droits de coupe. En avril 1839, un premier groupe armé d'une soixante d'hommes engagés par l'agent des terres pour protéger les terres publiques apparut à l'embouchure de la rivière Fish. » Cette anarchie et ce différend ont failli exploser en un conflit armé lorsque les États-Unis, la Grande-Bretagne, le Maine et le Nouveau-Brunswick envoyèrent tous des forces militaires sur le territoire contesté pour renforcer leurs revendications.

« À l'automne de 1839, la compagnie du capitaine Nye retourna chez elle, étant relevée par une compagnie sous les ordres du capitaine Stover Rines de Old Town. Durant l'été 1840, le blockhaus fut complété par la compagnie du capitaine Rines et le Fort fut nommé en l'honneur du gouverneur Edward Kent, qui avait été élu cette année-là gouverneur du Maine. Cette compagnie demeura à Fort Kent jusqu'en septembre 1840 lorsqu'elle fut remplacée à son tour par une compagnie de troupes des États-Unis sous le commandement du capitaine John H.

Winder.

À l'arrivée de ces troupes régulières, le travail était déjà commencé pour la construction de bâtiments pour l'hébergement des soldats. L'endroit choisi était sur un terrain élevé à courte distance de l'embouchure de la rivière Fish et on construisit un beau terrain de manoeuvres. Un grand édifice fut érigé pour les casernes et deux larges appartements doubles pour le logement des officiers. Les autres bâtiments consistèrent en un hôpital, un magasin, un étable, une forge, etc... »

Wiggin, Hon, Edward, compilé et écrit par, *History of Aroostook Volume 1. Comprising Facts, Names and Dates relating to the early Settlement of all the Towns and Plantations of the County*, Presque Isle, The Star-Herald Press, 1984, pp. 170-171.

L'endroit où fut construit le Fort Kent possédait plusieurs avantages pour les intérêts du Maine. Le détachement pouvait contrôler les activités des bûcherons sur la rivière Fish et le fleuve Saint-Jean et prendre pied dans la partie la plus au Nord du Maine lors de cette chicane.

Une petite force fédérale occupa le Fort jusqu'en 1843, puis il fut abandonné jusqu'en 1858, lorsqu'une famille en fit sa maison privée. Six enfants seraient nés dans ce fort durant l'occupation par la famille. En 1891, l'État du Maine autorisa l'achat du blockhaus pour la somme de 300,00 \$ et il est devenu le premier fort historique de l'État du Maine.

N'ayant jamais été reconstruit, il est le seul fort dans sa forme originale construit à l'époque du conflit des frontières entre les deux pays dans la région. Toutefois, en 1926, les lucarnes ont été enlevées du toit lorsqu'on a posé de nouveaux bardeaux.

Les chicanes disparurent par la signature du Traité Ashburton-Webster, le 9 août 1842. Le traité fut ratifié par les États-Unis le 20 août par un vote de 39 à 9. Les États-Unis obtinrent un territoire de 7 015 milles carrés et la Grande-Bretagne 5 012 milles carrés. Toutefois 80 % des meilleures terres revinrent aux États-Unis, sans compter les quelques milliers d'Acadiens qui devinrent Américains du jour au lendemain.

Au vingtième siècle, et ce depuis les années 1950, les Scouts de Fort Kent s'en servent comme lieu de rencontre et gèrent les opérations touristiques du fort.

Le Fort Kent contient des antiquités et des photos reflétant son histoire.

Soldats britanniques et américains

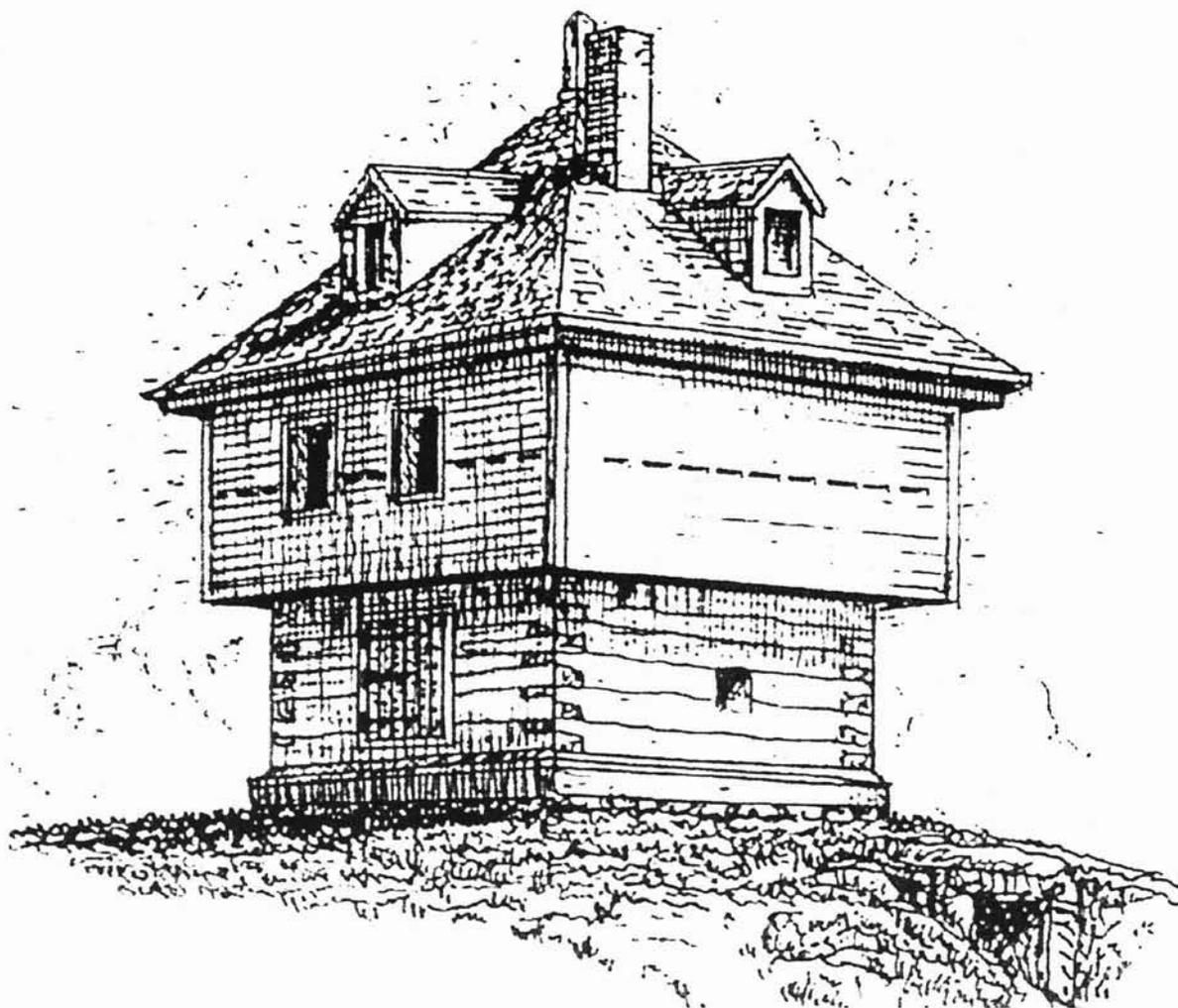
« Le nombre de soldats impliqués dans le conflit des frontières démontre la sévérité de la situation où une escarmouche aurait pu commencé une effusion de sang. Le Maine plaça un millier de miliciens dans la région et un autre millier était en direction du Nord de l'État. Plusieurs auraient pu utiliser des fusils et des épées de la Révolution américaine, mais ça les démangeait de se battre.

Du côté du Nouveau-Brunswick, la plupart étaient des soldats britanniques professionnels. Une partie du 69^e régiment vint du Québec et quatre compagnies du 36^e régiments vinrent avec l'artillerie de Fredericton. Le 42^e et 52^e régiments et le reste du 36^e se dirigèrent vers la région et il y avait à peu près 350 miliciens du Nouveau-Brunswick.

Les Britanniques avaient 350 hommes à Madawaska, 90 à Grand-Sault, 90 à Tobique à l'embouchure de la rivière Aroostook et à peu près 600 à Woodstock. L'artillerie était située à Madawaska, à Aroostook et à Woodstock et d'autres hommes étaient positionnés à chaque deux milles pour agir comme surveillants des routes et messagers. »

Mcgrath, Anna Field, general editor, *The county : Land of Promise. A Pictorial History of Aroostook county, Maine*, Norfolk, Virginia Beach, The Donning Company, 1989, p. 71.

Une esquisse démontre le Fort Kent tel qu'il aurait été construit en 1839.



Lord Ashburton sait que cet argument va probablement choquer Webster et rappelle à ce dernier que la Grande-Bretagne n'a aucune ambition territoriale, elle cherche une frontière qui satisfera les deux côtés. Il fait référence au préambule du Traité de 1783, « Whereas reciprocal advantages and mutual convenience are found by experience to form the only permanent foundation of peace and friendship between States ¹⁵ ». Les colonies britanniques ont besoin du fleuve pour la communication mais sont prêtes à concéder du territoire de bonne qualité. Ces terres fertiles sont situées près de la rivière Aroostook.

[This region] is represented to be one of the most beautiful and most fertile tracts of land in this part of the continent, capable of the highest state of cultivation covered with fine timber, while the northern portion, with the exception of that small part comprised within the Madawaska settlement, [...] is wholly worthless. It can support no population, it grows even little timber of value, and can be of no service but as a boundary, [...] one acre on the Aroostook would be of much more value than ten acres north of the St-John ¹⁶ .

Lord Ashburton espère que ce compromis va satisfaire Daniel Webster et que ce dernier ne prendra pas la proposition de garder le fleuve Saint-Jean entièrement en territoire britannique comme un affront. L'envoyé de Sa Majesté explique aussi que la valeur de la terre ne l'intéresse pas, il tente simplement de trouver une frontière et qu'il est tout naturel que les Américains obtiennent les meilleures terres car le but n'est pas de gagner, mais de tracer une ligne juste et équitable.

Le diplomate britannique conclut en rappelant que le roi des Pays-Bas avait réglé d'autres conflits frontaliers et bien souvent, ces règlements allaient à l'encontre des attentes de la Grande-Bretagne. Toutefois, cette dernière ne s'est jamais plainte et a toujours accepté de passer l'établissement d'une frontière avant ses ambitions territoriales. Ashburton propose donc la frontière actuelle, telle qu'établie par l'entente Harvey-Scott, comme étant le meilleur compromis. Comme le dit le négociateur, « [...] the friendly and peaceful relations between neighbouring countries cannot be better secured than by reciprocally providing for all their wants and interests ¹⁷ ». Il va donc dans l'intérêt américain de se voir accorder le droit de navigation sans aucun tarif douanier. Cette proposition sera soumise au Secrétaire d'État américain Daniel Webster.

VI. Réponse américaine

Webster questionne plus qu'il ne répond. La réponse du secrétaire d'État américain est assez évasive, ce dernier se contredit à quelques endroits et c'est une lettre des commissionnaires de l'état du Maine, accompagnant la lettre du secrétaire d'État, qui va nous en apprendre plus sur la position américaine. Le représentant américain constate premièrement la bonne volonté des Britanniques à vouloir régler ce conflit pacifiquement et annonce qu'il a les mêmes intentions. Toutefois, comme nous l'avons mentionné précédemment, il est convaincu que le règlement du conflit se trouve dans l'interprétation du Traité de Versailles et qu'aucun compromis ne sera nécessaire puisqu'il identifiera aisément les supposées *highlands*.

Selon le traité, les terres hautes (*highlands*) recherchées sont celles qui divisent les rivières coulant dans le Saint-Laurent de celles coulant dans l'Atlantique. Pour les Américains, ces terres hautes sont situées au nord du fleuve Saint-Jean ¹⁸. Par contre, la

Fort Fairfield



« En 1838, le gouverneur Fairfield envoya un agent nommé Buckmore dans la région pour vérifier ce que les bûcherons faisaient dans cette région réclamée par le Maine. Comme plusieurs intrus furent trouvés, le shérif Strickland et l'agent des terres McIntyre arrivèrent avec un détachement pour arrêter ou disperser les intrus.

En février 1839, le détachement descendit la rivière Aroostook sur la glace venant de Masardis et campa à l'embouchure de la petite rivière Madawaska à l'endroit de la ville actuelle de Caribou...

Une partie du détachement de soldats sous les ordres du Capitaine Towle retourna plus bas sur la rivière Aroostook et établit un poste militaire qu'il nomma Fort Fairfield en l'honneur du gouverneur John Fairfield. Le détachement fut sous le commandement du Capitaine William P. Parrott du Massachusetts jusqu'en novembre 1839, lorsque le Capitaine Towle reprit le commandement.

Les soldats construisirent deux blockhaus, un qui est encore connu comme le Fort Hill et l'autre sur un monticule à peu près à un quart de mille de distance, près du pont couvert. Ils tendent aussi un barrage d'un côté à l'autre de la rivière Aroostook dans le but de retenir le bois coupé par les opérateurs provinciaux que l'état du Maine considère comme des intrus.

Le détachement du Maine resta au Fort Fairfield jusqu'à ce qu'il soit relevé par les troupes des États-Unis en 1841. En 1841, une compagnie d'infanterie des États-Unis arriva des casernes

Hancock à Houlton, sous le commandement du Capitaine Van Ness. Ces troupes construisirent une palissade autour du blockhaus du Fort Hill, à l'intérieur de laquelle ils érigèrent les quartiers pour les soldats et à l'extérieur de l'enceinte, ils construisirent un édifice spacieux et substantiel pour les quartiers des officiers et plusieurs autres bâtiments au service du commissaire et du quartier-maître, ainsi que du forgeron, un magasin, etc...

La palissade fut construite de billots de douze à quinze pieds de long, plantés debout dans le sol. À l'intérieur, des billots équarris furent placés horizontalement l'un sur l'autre sur une hauteur de quatre à cinq pieds. Contre ces billots de l'intérieur, un remblai épais de terre fut jeté contre les billots.

La compagnie des réguliers resta jusqu'en 1849, alors qu'elle retourna aux casernes Hancock à Houlton.

Les restes du blockhaus et des palissades furent détruits en 1862 à l'exception du remblai. »

Wiggin, Hon. Edward, compilé et écrit par, *History of Aroostook Volume I. Comprising Facts, Names and Dates relating to the early Settlement of all the different Towns and Plantations of the County, Presque Isle, The Star-Herald Press, 1984, pp. 82-84.*

Le Blockhaus du Fort Fairfield, une réplique du Fort Kent, fut reconstruit en 1976 à l'occasion du bicentenaire de l'indépendance des États-Unis pour commémorer cette période historique de la Guerre de l'Aroostook et de la chicane au sujet de la fixation des frontières entre les États-Unis et la Grande-Bretagne dans cette région du Maine et du Nouveau-Brunswick.

Le blockhaus n'a pas été reconstruit sur son site original. Toutefois il est le long de la rivière Aroostook, sur le territoire contesté à l'époque entre les deux pays.

situation des Britanniques n'est pas la même. Ces derniers avancent que les rivières coulant dans la baie des Chaleurs et la baie de Fundy ne font pas partie de celles coulant dans l'Atlantique. Comme le fleuve Saint-Jean, l'Allagash et même l'Aroostook coulent tous trois dans la baie de Fundy, ils ne qualifient pas comme « coulant dans l'Atlantique » donc, il faut chercher les *highlands* plus au sud de ces cours d'eaux¹⁹. Il va sans dire que les Américains ne sont pas friands d'une frontière passant très au sud du fleuve Saint-Jean et l'interprétation que les Britanniques font du traité ne les avantage en aucun cas. Par contre, les Britanniques ne tentent pas d'imposer leur interprétation du traité, ils ne veulent que l'oublier et le qualifie de mal rédigé, ce qui avantage grandement les Américains qui n'auront plus à lutter contre un négociateur qui réclame les *highlands* trop au sud. Comme Lord Ashburton l'a si souvent répété, la Grande-Bretagne ne veut pas gagner de territoire et est même prête à concéder les terres fertiles de l'Allagash, c'est donc dire que les Américains sont chanceux de négocier avec un parti qui tente d'éliminer un traité qui leur donne tant de territoire selon leur propre interprétation.

Devant l'évidence que Lord Ashburton ne réclame pas une frontière très au sud du fleuve Saint-Jean, ancienne interprétation britannique du Traité de Versailles, Webster décide de négocier en gardant l'interprétation américaine, qui réclamait les *highlands* au nord du Saint-Jean.

Daniel Webster commence donc à vanter le fleuve Saint-Jean comme étant une frontière naturelle parfaite. La ligne doit passer quelque part et où pourrait-on trouver une frontière plus évidente que celle-là? Néanmoins, il questionne la partie « naturelle » du cours d'eau. Selon lui, le virage soudain vers le sud²⁰ du fleuve quelques kilomètres à l'ouest de l'embouchure avec la rivière Madawaska est très discutable. En fait, le fleuve pique direction

sud avant de reprendre son cours vers l'ouest mais Webster affirme que prendre un cours d'eau aussi croche ne fait aucun sens. Il propose de monter le long du fleuve et de continuer en prenant la rivière Madawaska mais n'explique pas où passerait la frontière une fois arrivée au Lac Témiscouata. « The Madawaska is one of its [St-John River] branches or principal sources, and, as the map shows, is very much a continuance of the line of the principal river from the Great Falls [Grand-Sault] upwards. The natural course would, therefore, seem to be to continue along this branch²¹ ».

Webster défend son idée en rappelant que la seule revendication britannique est de garder la communication entre Halifax et Québec. Or, pourquoi les Américains accepteraient de perdre du territoire, conséquence du virage dit « non naturel » du fleuve, alors qu'ils pourraient en gagner en montant le Madawaska sans même déranger les revendications de la Grande-Bretagne. De cette façon, les provinces ont ce qu'elles veulent et le Traité de Versailles est suivi comme les Américains le voulaient. On constate aisément que le représentant de Washington n'a pas l'intention de perdre dans un compromis et tente d'empocher le plus possible.

Pour conclure, le secrétaire d'État ne voit pas l'offre de navigation libre sur la Saint-Jean comme un cadeau de la part de la Couronne. Il mentionne que ce droit donné aux Américains profite autant aux habitants du Nouveau-Brunswick qui ont besoin du bois du Maine afin de faire tourner les scieries. Webster affirme que ce « cadeau » cache un avantage commercial pour les Britanniques et refuse de le considérer comme un sacrifice de la part de Sa Majesté.

Rappelons en terminant qu'afin de prouver la bonne volonté du gouvernement de Londres, et de convaincre les Américains de mettre un peu d'eau dans leur vin quant au

règlement de ce conflit, Lord Ashburton avait fait référence à des règlements antérieurs qui étaient nettement à l'avantage des Américains. À cet argument, Daniel Webster répond que les avantages gagnés par les autres états lors de d'autres conflits ne regardent en rien l'état du Maine. La question des frontières nord-est américaines sera négociée indépendamment des autres.

VII. Commissaires de l'État du Maine

Dans leur lettre, les commissaires se disent heureux de voir le bon déroulement des négociations et la bonne volonté de chacun, mais affirment être ici pour les intérêts du Maine et ils s'assureront qu'ils soient respectés.

Les commissaires annoncent que toute tentative de faire passer la frontière au sud du fleuve Saint-Jean est tout à fait inutile. Ils n'accepteront que les propositions qui donnent des avantages mutuels aux deux parties. « Beyond this nothing more was supposed to be expected or desired ²² ».

Les représentants du Maine commencent en citant une lettre écrite par les commissaires britanniques lors des négociations du Traité de Ghent²³ en 1814.

[...] the British Government never required all that portion of Massachusetts intervening between the Province of New Brunswick and Quebec, should be ceded to Great Britain; but only that small portion of unsettled country which intercepts the communication between Halifax and Quebec. [...] the reasons which have induced the British Government to maintain their rights [claim] in this controversy [are] the establishing [of] a good

boundary between our two countries so as to prevent collisions and dispute, and an unobstructed communication and connexion of our colonies with each other ²⁴ .

Déjà près de 30 ans auparavant, les Britanniques ne voyaient pas l'utilité de posséder le nord de l'Aroostook et étant donné les remarques constantes de Lord Ashburton quant à l'intention de ne pas agrandir le territoire de l'Empire britannique mais de simplement trouver une voie de communication, les commissaires assument alors que le gouvernement de Londres acceptera une frontière passant au nord du fleuve Saint-Jean et quelque peu à l'ouest de la rivière Madawaska. Les habitants des colonies anglaises en Amérique n'ont besoin que de la « [...] portion which lies north of the St-John and east of the Madawaska rivers, with a strip of convenient width on the west side of the latter river and the lake from which it issues ²⁵ ». Avec ce territoire, la communication est préservée et les Américains y trouvent leur compte.

Toutefois, les commissaires du Maine continuent en se disant presque insultés par la proposition de Lord Ashburton, qui était de choisir le fleuve Saint-Jean comme frontière.

[The] Commissioners were surprised and pained to be repelled, as it were, in the outset, by such a proposition as his Lordship has submitted to you. [...] if the yielding and relinquishing on the part of the State of Maine of any portion of territory, however small, on the south side of the St-John, be with Her Britannic Majesty's Government a *sine qua non* ²⁶ to an amicable settlement of the boundary of Maine, the mission

of the commissioners of Maine is ended ²⁷.

Comment expliquer cette allusion à la prise du territoire au sud du fleuve aux mains de la Couronne alors que Lord Ashburton ne l'a jamais proposée? Nous ne pouvons qu'avancer que ces craintes, non fondées selon la correspondance, proviennent des anciennes revendications britanniques ou de discussions non documentées, où la probabilité d'une ligne passant dans les terres de l'Aroostook fut imaginée.

Les représentants du Maine n'y vont pas de main morte quand vient le temps de répondre aux arguments de Lord Ashburton. Premièrement, ils rejettent l'idée que les négociateurs du Traité de Versailles de 1783 voulaient que le fleuve Saint-Jean passe entièrement en territoire britannique. Deuxièmement, que le traité ne peut être suivi parce qu'il est mal écrit. Les commissaires, comme le secrétaire d'État insistent sur la validité des termes du Traité de 1783. Troisièmement, tout comme Webster, ils affirment que le droit de navigation sur le fleuve est un avantage réciproque et non un cadeau de Sa Majesté aux Américains. En dernier lieu, les représentants apprécient le geste de bonne volonté fait au Vermont, New-Hampshire et New York de la part de la Grande-Bretagne lors de règlements antérieurs, mais soulignent le fait que cela ne concerne le Maine d'aucune façon et ne peut donc pas être utilisé comme argument.

Les commissaires sont d'accord avec Webster quand vient le temps d'affirmer que la ligne « naturelle » du fleuve devrait monter dans la rivière Madawaska. « On looking at the map, it will at once be seen that the general course of the St-John and Madawaska, from the mouth of the former to the source of the latter, are one and the same ²⁸ ». Ils sont convaincus que les négociateurs de 1783 croyaient que la rivière

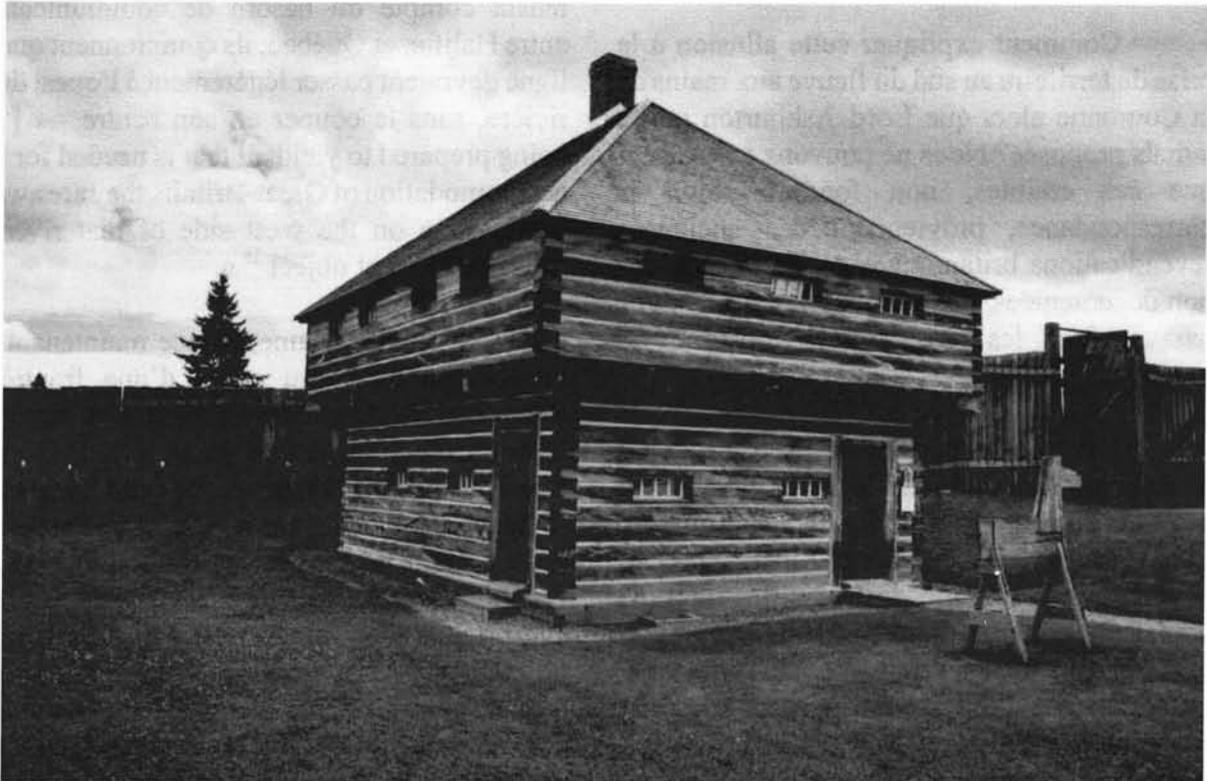
Madawaska était la continuité du fleuve et que la frontière aurait dû y passer. Cependant, en tenant compte du besoin de communication entre Halifax et Québec, ils comprennent que la ligne devraient passer légèrement à l'ouest de la rivière, sans la couper en son centre. « [...] being prepared to yield all that is needed for the accommodation of Great-Britain, they are aware that a strip on the west side of that river is necessary to that object ²⁹ ».

L'état du Maine avance maintenant sa proposition quant au choix d'une frontière. Selon eux, la ligne devrait monter au nord en ligne droite à la source de la rivière Sainte-Croix jusqu'à l'intersection de cette ligne avec le fleuve Saint-Jean. De là, elle monte le Saint-Jean jusqu'à trois kilomètres passés l'embouchure de la rivière Madawaska. À cet endroit, elle part vers l'ouest pour rejoindre la pointe sud du Lac Long et ensuite nord-ouest vers la pointe sud du Lac Pohénégamook. La ligne continue jusqu'aux *highlands* séparant les eaux des rivières Saint-François et Du-loup ³⁰.

Les autorités du Maine défendent leur proposition en affirmant que leur frontière ne coupe pas la communication Halifax-Québec et qu'ils sont certains que les négociateurs de 1783 ont confondu le fleuve Saint-Jean et la rivière Madawaska comme étant la même et qu'ils désiraient la frontière à la source de cette dernière. Mais cette deuxième affirmation coupe la voie tant désirée par la Grande-Bretagne, alors, étant désireux d'aider Sa Majesté, les commissaires proposaient une ligne plus à l'ouest.

Rappelant que le Maine n'acceptera pas d'être amputé d'une partie de son territoire, les commissaires terminent en soulignant leur désir de régler ce conflit mais expriment être déçus de ne pas avoir plus de poids dans la prise de décision concernant le règlement. La responsabilité de leurs intérêts repose entre les mains du secrétaire d'État américain et cette

Fort Ingall



La confrontation entre la colonie britannique d'Amérique du Nord et son voisin, les États-Unis, tire son origine des ambiguïtés contenues dans le Traité de Versailles signé en 1783 pour mettre fin à la guerre d'indépendance américaine. En effet, ce traité définissait fort vaguement une portion de la frontière entre les deux pays.

Deux endroits de la frontière fixée par le Traité de Versailles constituent les objets du litige; d'abord, la source de la rivière Sainte-Croix et le lieu de partage fixé par le Traité entre la Nouvelle-Écosse et le Massachusetts. À l'époque du Traité de Versailles, le Nouveau-Brunswick et l'État du Maine n'existaient pas. Le Nouveau-Brunswick est séparé de la Nouvelle-Écosse en 1784 après l'arrivée de plus de 20 000 Loyalistes au nord de la Baie de Fundy après de signature du Traité de Versailles et l'État du Maine est séparé du Massachusetts en 1820.

Après la création du Maine en 1820, le nouvel État « établit sa juridiction dans un territoire situé depuis la source de la rivière Sainte-Croix en ligne droite vers le nord jusqu'à une rangée de haute terre bordant la rive sud du Saint-Laurent et du côté sud-ouest jusqu'à la rivière Connecticut un peu au nord du 45° parallèle. Il est suivi par l'Angleterre qui réclame une portion de ce territoire situé depuis le Saint-Laurent jusqu'au sud de la rivière Aroostook entre la rivière Saint-Jean du côté est et la rivière Saint-François jusqu'au lac Etchemin du côté ouest. Toute cette partie de terrain [...] constituait donc en 1839 le territoire contesté à l'intérieur duquel le Madawaska devenait l'épicentre d'un conflit de juridiction. » (voir Annexes A et B) (Louise Trottier, *Route postale, route militaire, région frontalière : La route Témiscouata-Madawaska 1783-1842*, avril 1975, p. 41)

Cette intransigeance du Maine s'explique par le fait que : « [...] le Maine est un jeune État en pleine expansion contenant au moins trois fois la population du Nouveau-Brunswick. Économiquement très progressif, il est de plus en plus poussé dans la région contestée en vue d'accroître sa production de bois à un rythme qui ne peut être concurrencé par cette dernière province. » (Louise Trotter, p. 86)

Voilà identifiés le véritable enjeu et le motif profond de la confrontation entre les deux pays : lequel obtiendra l'exploitation de l'industrie du bois dans le territoire en litige.

Et la métropole (la Grande-Bretagne) avait alors un besoin absolument vital de ce bois car l'Angleterre avait amorcé sa période d'industrialisation et la demande de bois était par conséquent de plus en plus pressante.

De plus pour les Britanniques, la dispute menace l'existence d'une route indispensable : le Sentier de Portage qui a permis depuis l'arrivée des premiers Français en Nouvelle-France un lien entre Québec et l'Acadie, aussi bien comme route postale et route militaire.

Lorsque la tension entre deux parties monte depuis déjà quelques années, il suffit généralement d'un léger incident pour mettre le feu aux poudres. C'est ce qui se produit finalement en février 1839. Le gouverneur du Maine, John Fairfield, décide d'envoyer un agent des terres, Rufus McIntyre, avec un petit corps de milice afin de déloger environ 250 intrus en train de couper illégalement du bois dans la région de la rivière Aroostook : bien sûr, le Maine considérait ce territoire comme sien. « À son arrivée à Madawaska, McIntyre est enlevé par des intrus et conduit à la prison de Fredericton... En réaction, la législature du Maine autorise des dépenses de 800 000 \$ consacrées au maintien des forces militaires et le gouverneur Fairfield ordonne la mobilisation de plus de 10 000 hommes. [...] Pendant ce temps, le lieutenant gouverneur Harvey du Nouveau-Brunswick émet une proclamation dans laquelle il qualifie l'action du Maine d'invasion non justifiée et demande l'enrôlement des forces provinciales. » (Louise Trotter, p. 47 et 49)

Les autorités britanniques se doivent donc de réagir de toute urgence puisque, si une invasion américaine se produit, c'est l'existence ou à tout le moins l'indépendance de toute la colonie du Bas-Canada qui est menacée. Si la route du Portage du Témiscouata constitue la seule voie de communication terrestre entre le Bas-Canada et les colonies de l'Atlantique, les Américains auraient seulement à s'en emparer et l'emprunter pour pénétrer au cœur du Bas-Canada. La défense de la route du Portage du Témiscouata devient ainsi vitale et doit donc être renforcée : une ligne de défense comportant trois postes fortifiés est construite.

Le premier poste construit a été le Fort Ingall, situé au lac Témiscouata. Sa réalisation a été entreprise dès avril 1839. Les trois premiers bâtiments du Fort Ingall, soit les deux longues casernes abritant les soldats (80 pieds de long sur 30 de large) et un autre plus petit servant de quartier pour les officiers, ont été construits par des civils puisque le premier contingent militaire n'est arrivé au Fort qu'en juillet 1839. Une fois les militaires en place, ceux-ci ont largement participé à la construction des autres bâtiments du Fort.

Lorsque tous les travaux furent complétés, le Fort Ingall comprenait un total de onze bâtiments. Les militaires se sont ensuite employés à améliorer la protection du site, puisque sur le site on ne retrouvait que des casernes et une palissade finira par entourer tout le site. (voir photos)

Dès l'automne 1839, l'armée britannique procédait également à la construction d'un avant-poste au Fort Ingall, avant-poste situé au Dégelé, au pied du lac Témiscouata sur la rive ouest de la rivière Madawaska. D'après une évaluation de 1840, ce poste comprend une caserne pour les soldats, une autre pour les officiers, un corps de garde et une cuisine. Plus tard, en 1840, l'armée procède à la construction du poste, aussi appelée Fortin du P'tit-Sault, situé à l'emplacement actuel de la ville d'Edmundston. Ce dernier est celui qui est situé le plus près du territoire en litige et constitue en quelque sorte une avant-garde pour les postes de Témiscouata et de Dégelé au nord ainsi que pour celui de Grand-Sault au sud.

Immédiatement après la signature du Traité de Washington, surtout connu sous le nom de Traité Ashburton-Webster, les troupes britanniques quittèrent le Fort Ingall. Après 1842, le Fort Ingall ne reprend qu'une seule fois sa vocation militaire et seulement pour une courte durée pendant l'hiver 1861-1862. (guerre civile américaine) Les autorités militaires britanniques installent au Fort Ingall un détachement du 17^e régiment pour répondre aux attaques possibles venant de Fort Fairfield ou de Houlton.

En 1875, le Fort Ingall passe aux mains du sergent Purcell. Le sergent Purcell est accompagné de sa femme. Une fois installé dans le quartier des officiers du Commissariat, il y élève sa famille; une partie de sa descendance prend la relève sur le site du poste militaire. Après 1890, après un incendie de la maison occupée par les Purcell, la permission semble avoir été accordée aux gens de la région d'utiliser le bois dans le but d'ériger une maison. C'est la fin de la première vie du Fort Ingall.

C'est en 1968 que le ministère des Affaires culturelles du Québec a autorisé les premières fouilles archéologiques sur le site primitif du Fort Ingall.

La reconstruction du Fort Ingall a débuté en 1973 pour se poursuivre pendant quatre ans. Ce fort militaire est le seul de son genre au Québec.

Des expositions variées informent les visiteurs sur le contexte géopolitique et la vie des soldats de l'époque.

Renseignements fournis par Pelletier, Christian et Claude Ouellet, *Témiscouata, Synthèse historique*, Cabano, Société d'histoire et d'archéologie du Témiscouata, 2001, pp. 30-37.



**Fort Ingall
Le Corps de garde
Blockhaus**

**Fort Ingall
Le dortoir sud**

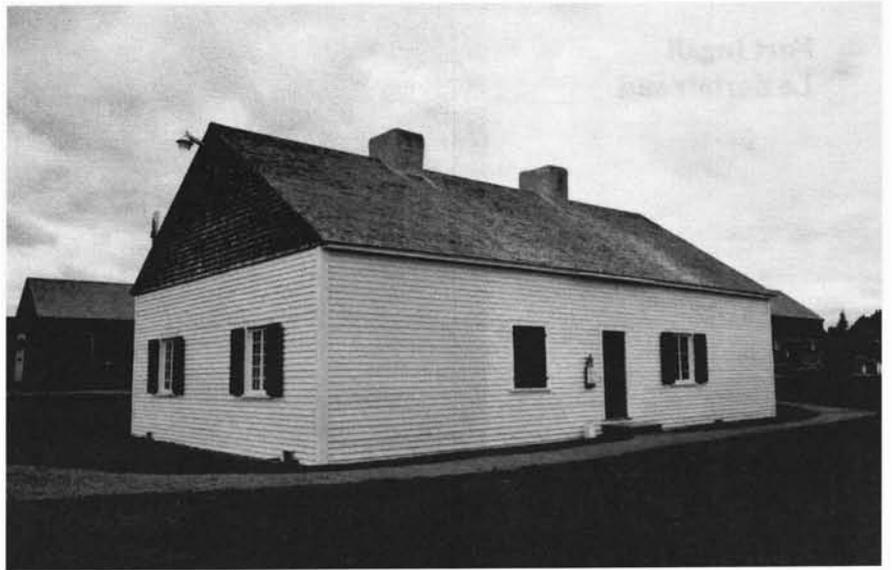


**Fort Ingall
Le dortoir nord**

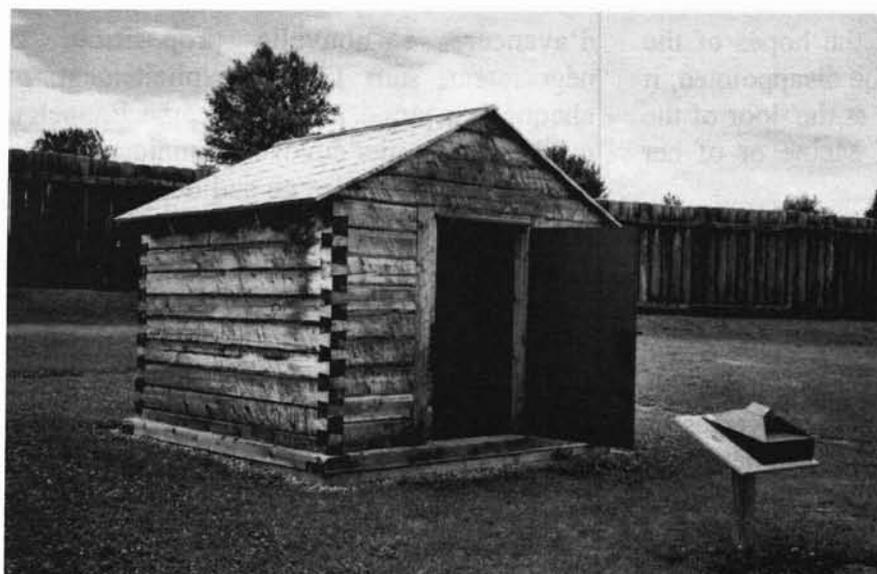


Fort Ingall
La cuisine

Fort Ingall
Le dortoir
des officiers



Fort Ingall
L'intendance



**Fort Ingall
La poudrière**

**Fort Ingall
Le belvédère**



**Fort Ingall
Vue générale à
partir du
belvédère**

citation en fait preuve. « If the hopes of the people of Maine [...] are to be disappointed, it is believed the fault lies not at the door of the Governor or Legislature of Maine or of her Commissioners ³¹ ».

VIII. La phase finale

Devant l'insistance du secrétaire d'État et des commissaires du Maine face à la possible interprétation des termes tant controversés du Traité de Versailles concernant la frontière entre le Madawaska et l'état du Maine, Lord Ashburton ne put qu'avouer sa déception. Il soutient encore que les termes utilisés par les négociateurs en 1783 sont trop ambigus et que seul un compromis peut être envisagé. « [...] this boundary is not susceptible of settlement according to the precise words of the Treaty ³² ».

Le représentant de Sa Majesté rejette la thèse avancée par les Américains voulant que la rivière Madawaska ait été confondue comme étant la continuité du fleuve Saint-Jean. « Look at Mitchell's Map, the use of which by the negotiators of the Peace of 1783, has been always so much relied upon on the part of America, there is nothing more clearly marked than the great distinct channel of the Upper St-John, and it seems hardly possible that the negotiators or the Congress should have made the supposed mistake ³³ ».

Les revendications des commissaires du Maine quant à la possibilité de faire passer la frontière au centre du Saint-Jean jusqu'à trois miles à l'ouest du Madawaska et de continuer vers le Lac Long et le Lac Pohénégamook est totalement risible. « [...] this would give to Great-Britain less than the award of the Arbitrator [le roi des Pays-Bas] I must beg to say, that I am quite at loss to account for such a proposal ³⁴ ».

Ashburton semble frustré de l'attitude des Américains et adopte un ton un peu plus sarcastique, voir moqueur, quand vient le temps

d'avancer sa nouvelle proposition. Le négociateur, sans le dire explicitement, est choqué de la proposition américaine. Rappelons qu'il est le premier envoyé britannique à ne pas négocier une frontière au sud du fleuve Saint-Jean³⁵ et donc peut être considéré comme bon joueur en laissant les revendications antérieures qui se sont montrées inutiles. Or donc, comme pour relancer les propositions américaines, jugées non-sérieuses, Lord Ashburton avance une nouvelle théorie. Jusqu'à maintenant, tout le monde s'entendait pour dire que la frontière commençait à l'embouchure de la rivière Sainte-Croix, montait jusqu'à sa source et continuait direction Nord jusqu'à ce qu'elle intercepte le fleuve Saint-Jean. Encore là, tous étaient d'accord sur le fait que l'interception de la ligne et du fleuve se trouvait tout près d'où est située la ville de Grand-Sault actuellement. Mais c'est alors que le représentant britannique avance l'hypothèse suivante : s'il y a des erreurs sur la carte géographique utilisée par les négociateurs en 1783, (faisant ainsi référence au fait que l'imprécision de la carte les aurait amené à voir le Madawaska comme la continuité du Saint-Jean), pourquoi la carte ne serait-elle pas truffée d'autres erreurs? En examinant une carte géographique de plus près, nous apercevons que le fleuve descend très étroitement le long de la ligne droite, celle rejoignant la source de la rivière Sainte-Croix à l'interception du fleuve Saint-Jean. Ashburton propose que la carte possède l'erreur suivante. Est-il possible que le fleuve ait un coude vers l'ouest au sud du point d'interception et que cette courbe ne figure pas sur la carte? Si oui, est-ce que cette courbe vers l'ouest pourrait intercepter la ligne montant vers Grand-Sault avant d'arriver aux chutes? ³⁶ Dans l'éventualité d'une réponse affirmative, tout serait alors à recommencer, car le point d'interception accepté des deux parties, ayant changé d'endroit, ne serait plus valide. Il ne serait plus question d'une ligne passant par le territoire du Madawaska mais d'une passant plus au sud... à moins de tout simplement ne pas faire arrêter la

ligne montant vers le nord au point d'intersection avec le fleuve mais de la poursuivre comme antérieurement convenu, à un point légèrement sous les chutes. L'erreur sur la carte géographique que propose Ashburton est tout aussi légitime que celle proposée, voir même acceptée, par les Américains, voulant que le Madawaska et le Saint-Jean soit le même cours d'eau.

Le Britannique est sûrement conscient que sa théorie l'amène tout droit vers un impasse politique. Jamais les Américains ne voudront considérer l'hypothèse d'Ashburton. Mais ce dernier joue le jeu devant les demandes, qu'il juge irréalistes, des représentants de Washington et de Portland.

Même si la mission de Lord Ashburton à Washington s'annonce longue et pénible, ce dernier est décidé de trouver un terrain d'entente malgré l'attitude américaine. Il relance le débat concernant la navigation sur le Saint-Jean. Rappelons que les Américains ne perçoivent pas cela comme un cadeau mais plutôt comme un avantage réciproque pour les deux nations. Ashburton reproche que « The right to use the St-John for floating down the lumber of Maine, [...] is now treated as a matter of light importance ³⁷ ». Selon lui, les habitants du Maine devraient se sentir privilégiés d'une telle offre de la part de la Couronne britannique.

[...] no Minister of Great-Britain has before been permitted to connect this concession with the settlement of the boundary. It is considered by my Government as a very important concession. [...] I am empowered to allow this privilege only in the event of a settlement of the Boundary on satisfactory terms ³⁸ .

Ashburton termine en expliquant que la seule façon d'arriver à une entente est

d'envisager un compromis équitable aux deux nations. Il n'arrêtera pas les négociations tant et aussi longtemps qu'un impasse infranchissable ne se dressera pas sur la route. Et dans le cas d'un tel impasse, la Grande-Bretagne ne cessera de revendiquer le territoire contesté.

IX. La conférence de juillet

Comme expliqué plus tôt, la correspondance est interrompue de quelques rencontres où les deux hommes négocient sans pour autant laisser des notes à analyser. Mais la conférence ayant eu lieu entre l'envoi de la réponse de Lord Ashburton au représentant de Washington datée du 11 juillet 1842 et une deuxième lettre du même homme écrite le 16 juillet 1842 nous laisse imaginer que bien des détails ont été réglés lors de cette discussion. La lettre du 16 juillet ne fait état d'aucun commentaire face à la future frontière dans la région du Madawaska. Lord Ashburton va même jusqu'à écrire : « I have already sufficiently discussed with you the boundaries between Her Majesty's provinces and the United States[...] ³⁹ ». La discussion porte sur la frontière à partir de Saint-Régis⁴⁰ jusqu'à l'extrémité du Lac Supérieur et n'est donc d'aucune utilité pour comprendre le traitement que les deux négociateurs ont réservé pour la région du Madawaska.

Ce n'est que dans la lettre de Daniel Webster écrite le 27 juillet 1842, en réponse à celle de Lord Ashburton mentionnée ci-haut, que nous réalisons l'énorme progrès des négociateurs lors de leur conférence de juillet. Cette correspondance annonce où passera la frontière, telle que déterminée par les deux hommes.

The line, then, now proposed to be agreed to, may be thus described : Beginning at the monument at the source of the River St-Croix, [...] thence

north, [...] to its intersection with the River St-John, and to the middle of the channel thereof ; thence up the middle of the main channel of the said River St-John to the mouth of the River St-Francis ; thence up the middle of the channel of the said River St-Francis, and of the lakes through which it flows, to the outlet of the Lake Pohenegamook; thence south-westerly, in a straight line, to a point on the north-west branch of the River St-John, [...] ⁴¹ .

Les lettres suivantes précisent quelques points sur la frontière dans la région des Grands Lacs. Finalement, dans sa correspondance du 29 juillet 1842, Lord Ashburton annonce qu'il est prêt à rédiger le traité qui mettra un terme à ce conflit frontalier entre l'Empire britannique et les États-Unis; conflit qui aura duré plus de 20 ans, soit de la création de l'état du Maine en 1820 au 9 août 1842, journée de la signature du Traité Ashburton-Webster.

X. Le sort des Acadiens

À travers les siècles, les Acadiens ont souvent été considérés comme des victimes innocentes de la déportation de 1755 et de l'arrivée des Loyalistes en 1783. Lors des pourparlers, Lord Ashburton tient à ce que ce peuple soit épargné de nouveaux malheurs et désire que le traité tienne compte des intérêts des habitants du Madawaska. Ashburton fait remarquer que la frontière temporaire⁴² passant au centre du fleuve Saint-Jean serait excellente si ce n'était des Acadiens vivant sur les deux rives. Il annonce que ces derniers ne veulent pas être abandonnés de Sa Majesté car « a transfer of allegiance might be painful or distressing ⁴³ ». Les Acadiens auraient même envoyé une pétition à la reine, demandant à cette dernière de ne pas céder leur territoire aux mains des

Américains.

On a souvent reproché aux négociateurs de ne pas avoir consulté les habitants et de les avoir séparés sans tenir compte de leurs souhaits. Toutefois, il est intéressant de constater les efforts de Lord Ashburton dans sa correspondance. Le Britannique mise sur le côté « victime » des Acadiens.

[...] this settlement forms one united community, all connected together and living some on one and some on the other side of the river, which forms a sort of high road between them. [...] There would be evident hardship, I might say cruelty, in separating this now happy and contented village [...] ⁴⁴ .

Lord Ashburton affirme ne pas vouloir les séparer et répète à deux reprises que le traité ne sera signé qu'en tenant compte des intérêts Acadiens. « [...] the convenience and happiness of the people to be governed will ever be the chief guide in transactions of the description between such Governments as those of Great Britain and the United States ⁴⁵ ».

Selon Daniel Webster, secrétaire d'État américain, les Acadiens ne subiront pas une autre tragédie en étant séparé par une frontière. « I cannot admit that there is any cruelty in separating the Madawaska settlers south of the St-John [...] from their neighbours on the north [side] ⁴⁶ ». Il avance que le peuplement du Madawaska est un inconvénient mais que ce mal est moindre comparativement à l'avantage d'obtenir une frontière naturelle comme le fleuve Saint-Jean. De toute façon, il y aura toujours des gens de divisés peu importe où ils passeront la ligne.

Devant le peu d'attention portée par Webster face aux Acadiens, les commissaires se

Fortin du P'tit Sault



Le Fortin du P'tit Sault fut construit en 1841. Il est érigé au confluent de la rivière Madawaska et du fleuve Saint-Jean, un endroit stratégique pour la défense du territoire. Ce territoire du Madawaska, lien essentiel de communication entre Québec et Halifax, était contesté depuis la signature du Traité de Versailles en 1783, traité qui avait mis fin à la Guerre d'indépendance américaine.

Le Fortin du P'tit Sault faisait partie du côté canadien d'une ligne de défense qui comprenait le Fort Ingall à Cabano, les postes de Dégelis et de Grand-Sault et du côté américain du Fort Kent et du Fort Fairfield. Il fut construit au plus fort du conflit de frontière entre l'Angleterre et les États-Unis, conflit surnommé « Guerre non sanglante de l'Aroostook ».

Le territoire du Madawaska offrait de plus une ressource riche en pin blanc utilisé pour la construction des bateaux. Le fait d'avoir un moyen de transport pour le bois, c'est-à-dire le fleuve Saint-Jean, donnait un autre avantage à la région tant convoitée.

Après la signature du Traité Ashburton-Webster le 9 août 1842, le Fortin fut laissé à l'abandon jusqu'à sa destruction par la foudre le 12 juillet 1855.

En juillet 2000, un comité de la Société historique du Madawaska a entrepris la reconstruction authentique du blockhaus à son emplacement original.



**Reconstruction du
Fortin du P'tit
Sault
Colline nettoyée
avant le début de
la reconstruction
14 juillet 2000**

**Reconstruction du
Fortin du P'tit
Sault
Pause des pierres
du sous-sol
27 juillet 2000**



**Reconstruction du
Fortin du P'tit
Sault
Construction du
premier plancher
9 août 2000**



**Reconstruction du
Fortin du P'tit
Sault
Premier étage
12 septembre 2000**

**Reconstruction du
Fortin du P'tit
Sault
Préparation des
pièces de bois
18 septembre 2000**



**Reconstruction du
Fortin du P'tit
Sault
Construction de la
cheminée et du 2^e
plancher
9 octobre 2000**



**Reconstruction du
Fortin du P'tit
Sault
Construction de la
cheminée
23 octobre 2000**

**Reconstruction du
Fortin du P'tit
Sault
Montée des pièces
de bois avec la grue
d'Irving
8 novembre 2000**

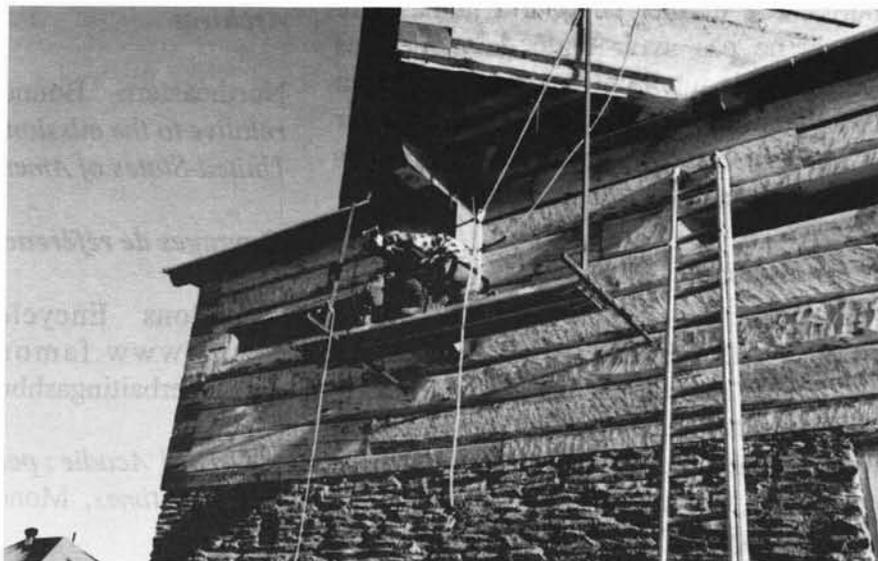


**Reconstruction du
Fortin du P'tit
Sault
Construction du
3^e étage
14 novembre 2000**



**Reconstruction du
Fortin du P'tit
Sault
Construction de la
couverture
5 décembre 2000**

**Reconstruction du
Fortin du P'tit
Sault
Pause des équerres
sous le 3^e étage
10 janvier 2001**



**Reconstruction du
Fortin du P'tit
Sault
Construction de
l'escalier extérieur
pour l'entrée dans
le Fortin
20 janvier 2001**

voulant rassurants, affirment qu'une fois le traité signé, les Acadiens pourront déménager sous l'autorité qu'ils désirent. « The lot and suffering of these people and of their fathers, give them a claim to our sympathies ⁴⁷ ».

Après avoir pris connaissance des lettres de ses homologues, Lord Ashburton s'avoue déçu de leur manque de compréhension face au peuple du Madawaska.

Les pourparlers se poursuivirent sans jamais plus faire référence aux Acadiens. L'histoire populaire a souvent jeté le blâme des communautés séparées sur le dos des négociateurs, plus précisément sur celui de Lord Ashburton. Ce dernier ne pourra jamais être accusé de ne pas avoir tenté de garder les habitants sous la tutelle britannique, mais sera toujours pointé du doigt pour ne pas en avoir assez fait et avoir reculé devant l'antipathie des Américains face à la cause acadienne.

XI. Conclusion

Le Traité Ashburton-Webster, signé il y a plus de 160 ans, définit encore la frontière entre l'état du Maine et la province du Nouveau-Brunswick. Cette frontière naturelle qui monte le fleuve Saint-Jean et la rivière Saint-François jusqu'au Lac Pohénégamook est libre à la navigation de la part des deux nations.

Bien que des deux côtés l'on retrouve des mécontents, ce qui prouve que le traité fut équitable, les plus grandes victimes furent en aucun doute les Acadiens vivant sur les rives du Saint-Jean, principalement ceux du sud. Le fleuve étant devenu la frontière internationale, les habitants du Madawaska se virent séparés par une frontière invisible mais combien importante. Près de 2 000 Acadiens furent jetés aux Américains, sous les plumes de Lord Ashburton et de Daniel Webster sans même avoir été préalablement consultés sur leur sort⁴⁸. Plusieurs regrettent le manque de ténacité du

négociateur britannique qui ne revendiquait pas autant que ses prédécesseurs, parce « que l'Angleterre, [...] aimait mieux céder du terrain que de prendre les armes contre la république rivale⁴⁹ ». Il ne faut toutefois pas oublier qu'une guerre se préparait et qu'elle fut évitée grâce au bon vouloir des négociateurs de Londres et Washington. Malgré les déceptions engendrées par la signature du traité, il est bon d'espérer que cet accord était un mal pour un bien. Un conflit militaire aurait pu avoir des conséquences désastreuses sur les relations futures entre ces deux nations.

Bibliographie

Archives

Northeastern Boundary Records, *Papers relative to the mission of Lord Ashburton to the United-States of America IN 1842*, bobine 3.

Ouvrages de référence

Appletons Encyclopedia, *Virtualology*, <http://www.famousamericans.net/lordalexanderbaitingashburton/>, 12 avril 2004.

Atlas de l'Acadie : petit atlas des francophones des Maritimes, Moncton, Éditions d'Acadie, 1976.

Atlas routier Canada-Etats-Unis-Mexique, Rand McNally, 2000.

Canada Atlas Toponymique, Montréal, Guérin éditeur, 1980.

Livres et thèse

ALBERT, Thomas, *Histoire du Madawaska d'après les recherches historiques de Patrick Therriault et les notes manuscrites de Prudent L. Mercure/ L'abbé Thomas Albert*, Québec, Imprimerie franciscaine missionnaire, 1920, 448 p.

ALBERT, Thomas, *Histoire du Madawaska entre l'Acadie, le Québec et l'Amérique*, LaSalle, Hurtubise HMH, 1982, 607 p.

Le Fortin du P'tit-Sault : Manuel de base pour les guides, Edmundston, 2001, 36 p.

MELVIN, Charlotte Lenentine, *Madawaska: A Chapter in Maine-New-Brunswick Relations*, Rochester, University of Rochester, 1975, 86 p.

Article de revue

LANG, Nicole, « Le conflit de la frontière internationale au Madawaska », *Les Cahiers du Gerhico*, no 2, 2001, p. 133-144

Site internet

Daniel Webster Defender of the Constitution, http://www.danorr.com/webster/webster_ashburton_treaty.html, 12 avril 2004.

Notes

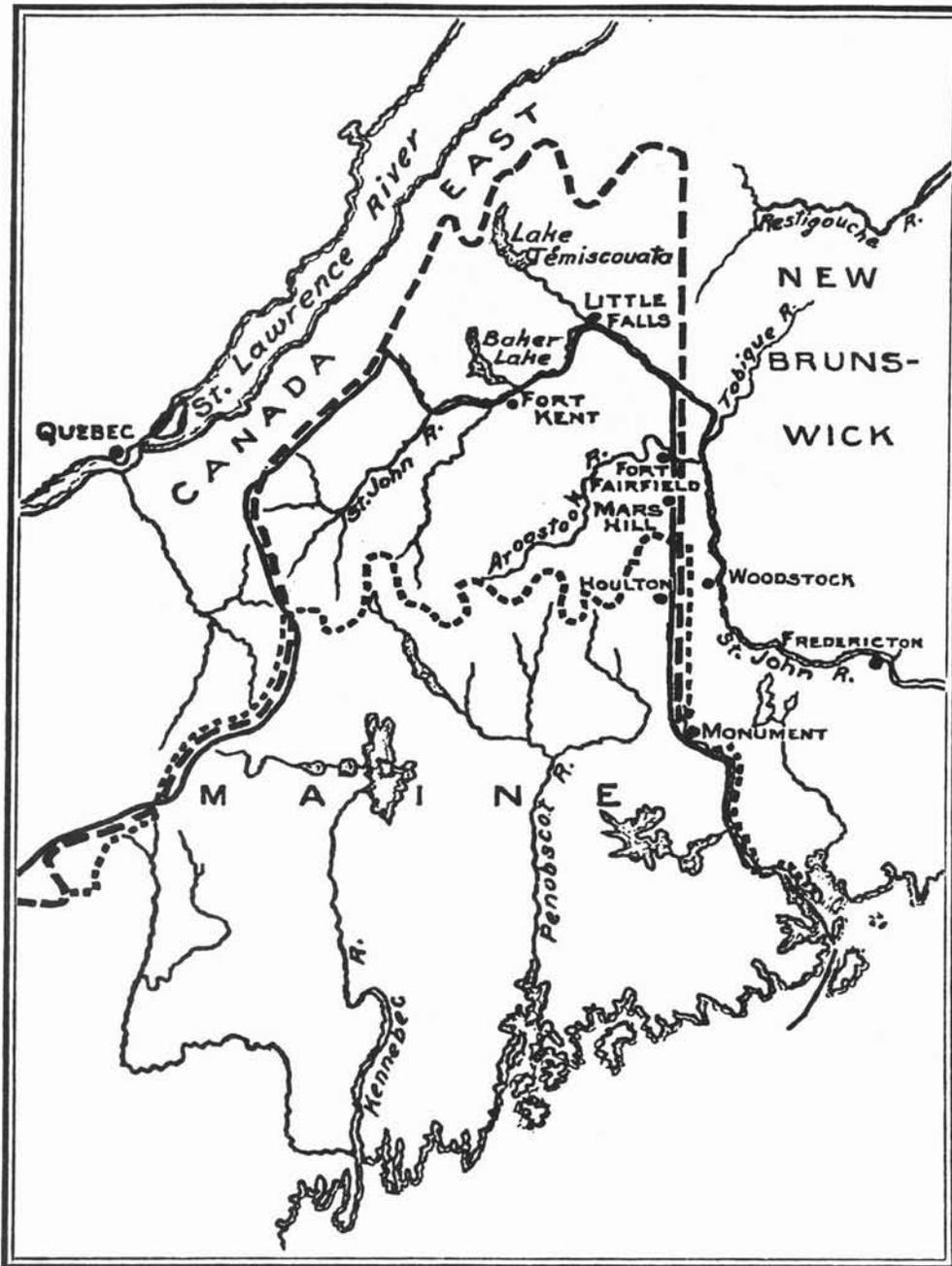
1. Nicole LANG, « Le conflit de la frontière internationale au Madawaska », *Les Cahiers du Gerhico*, no 2, 2001, p. 134.
2. *Le Fortin du P'tit-Sault : Manuel de base pour les guides*, Edmundston, 2001, p. 21.
3. *Ibid.*, p. 21.
4. Thomas ALBERT, *Histoire du Madawaska entre l'Acadie, le Québec et l'Amérique*, LaSalle, Hurtubise HMH, 1982, p. 215-216.
5. Nicole Lang, *op. cit.*
6. Appletons Encyclopedia, *Virtualology*, <http://www.famousamericans.net/lordalexanderbaitingashburton/>, 12 avril 2004.
7. *Le Fortin du P'tit-Sault : Manuel de base pour les guides, op.cit.*, p. 19.
8. *Ibid.*, p. 12.
9. *Daniel Webster Defender of the Constitution*, http://www.danorr.com/webster/webster_ashburton_treaty.html, 12 avril 2004.
10. Londres et Washington avaient nommé arbitre, en 1830, William, roi des Pays-Bas.
11. Northeastern Boundary Records, *Papers relative to the mission of Lord Ashburton to the United-States. of America. Lettre de Lord Asburton à Daniel Webster*, 13 juin 1842. Les citations sont fidèlement reproduites.
12. Northeastern Boundary Records, *op. cit.*, *Lettre de Lord Asburton à Daniel Webster*, 21 juin 1842.
13. *Ibid.*
14. *Ibid.*
15. Préambule du Traité de 1783. Tel que cité dans : Northeastern Boundary Records, *op. cit.*, *Lettre de Lord Asburton à Daniel Webster*, 21 juin 1842.
16. *Lettre de Lord Asburton à Daniel Webster*, 21 juin, 1842.
17. *Ibid.*
18. Voir Annexes A et B.
19. Voir Annexes A et B.
20. Voir Annexes A et B.
21. Northeastern Boundary Records, *op. cit.*, *Lettre de Daniel Webster à Lord Ashburton*, 8 juillet, 1842.
22. Northeastern Boundary Records, *op. cit.*, *Lettre des commissaires de l'état du Maine*, 29 juin 1842.
23. Traité qui mit fin à la guerre entre les États-Unis et la Grande-Bretagne de 1812-1814.
24. *Lettre des commissaires britanniques*, 8 octobre 1814. Tel que cité dans : Northeastern Boundary Records, *op. cit.*, *Lettre des commissaires américains*, 29 juin 1842.
25. Northeastern Boundary Records, *op. cit.*, *Lettre des commissaires américains*, 29 juin 1842.
26. Élément indispensable, essentiel
27. Northeastern Boundary Records, *op. cit.*, *Lettre des commissaires américains*, 29 juin 1842.
28. *Ibid.*
29. *Ibid.*
30. Voir Annexes A et B.

31. Northeastern Boundary Records, *op. cit.*, *Lettre des commissaires américains*, 29 juin 1842.
32. Northeastern Boundary, *op. cit.*, *Lettre de Lord Asburton à Daniel Webster*, 11 juillet 1842.
33. *Ibid.*
34. Northeastern Boundary Records, *op. cit.*, *Lettre de Lord Asburton à Daniel Webster*, 11 juillet 1842.
35. Voir Annexes A et B.
36. Voir Annexes A et B.
37. Northeastern Boundary Records, *op. cit.*, *Lettre de Lord Asburton à Daniel Webster*, 11 juillet 1842.
38. *Ibid.*
39. Northeastern Boundary Records, *op. cit.*, *Lettre de Lord Asburton à Daniel Webster*, 16 juillet 1842.
40. Saint-Régis est situé dans l'état de New-York.
41. Northeastern Boundary Records, *op. cit.*, *Lettre de Daniel Webster à Lord Asburton*, 27 juillet 1842.
42. Celle établie par l'entente Harvey-Scott.
43. Northeastern Boundary Records, *op. cit.*, *Lettre de Lord Asburton à Daniel Webster*, 28 juin 1842.
44. *Ibid.*
45. *Ibid.*
46. Northeastern Boundary Records, *op. cit.*, *Lettre de Daniel Webster à Lord Asburton*, 8 juillet 1842.
47. Northeastern Boundary Records, *op. cit.*, *Lettre des commissaires américains*, 29 juin 1842.
48. Nicole LANG, *op. cit.*, p. 140.
49. Thomas ALBERT, *op. cit.*, p. 223.



Le Fortin du P'tit Sault reconstruit en 2000-2001

Annexe A

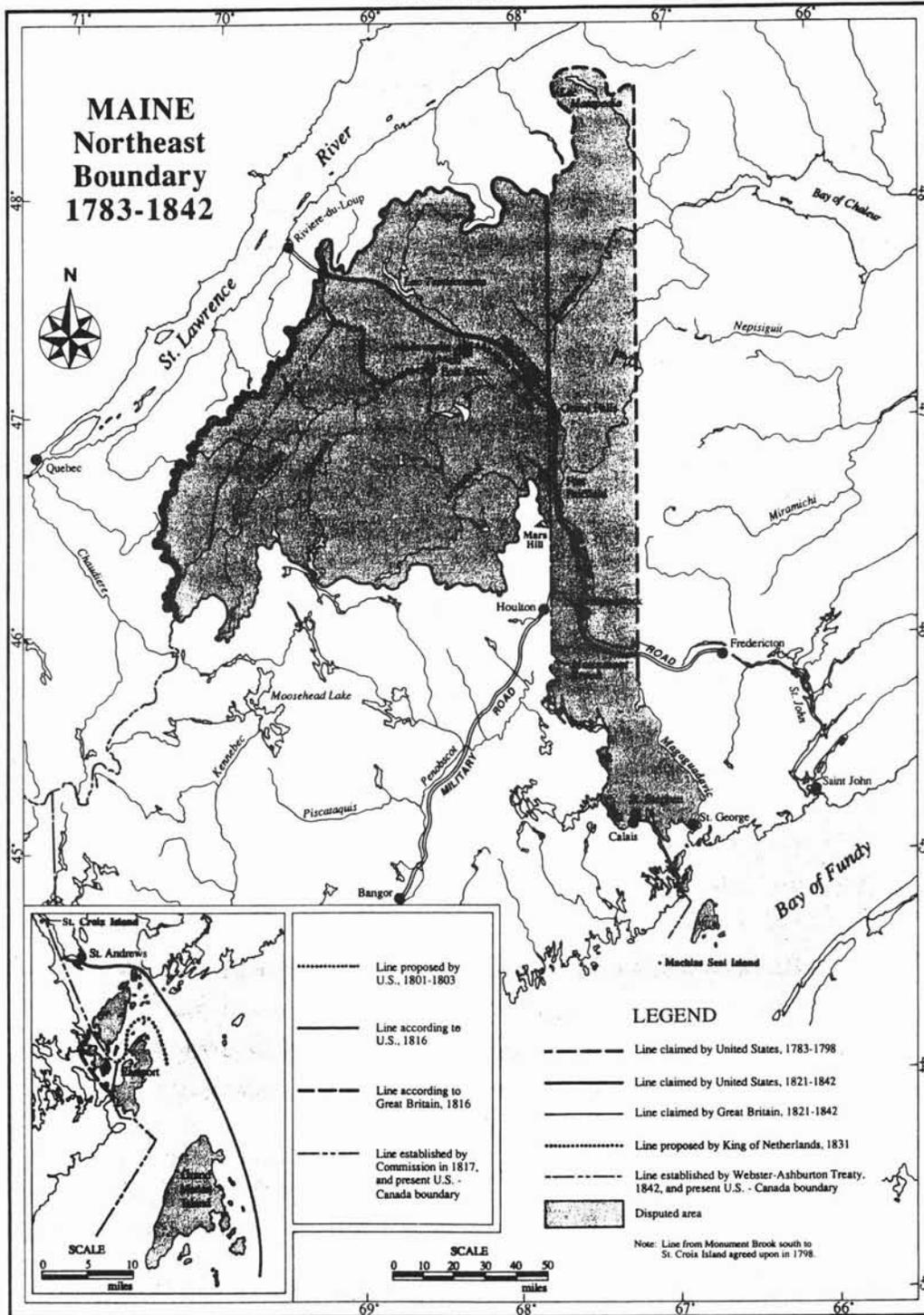


La dispute frontalière - phase finale

La frontière fixée par le Traité Ashburton-Webster est démontrée par une ligne continue. La ligne brisée indique la limite extrême de la demande américaine. La ligne pointillée indique la limite britannique décidé par Ward Chipman.

Macnutt, W. S., *New Brunswick. A History : 1784-1867*, Toronto, MacMillan of Canada, 1963, p. 310.

Annexe B



La frontière Nord-Est du Maine - 1783-1842

Les différentes lignes (voir légende) démontrent les demandes américaines et britanniques entre 1783 et 1842 et celle établie par le Traité Ashburton-Webster en 1842.

Judd, Richard W. et al., *Maine. The Pine Tree State from Prehistory to the Present*, Orono, Maine, University of Maine Press, 1995, p. 346.

L'évolution des revendications étudiantes au Collège Saint-Louis

par Justin Bérubé

I. Introduction

Les établissements d'enseignement supérieur au Canada ont connu des changements importants lors des cinquante dernières années. Les étudiants du Collège classique d'Edmundston, aujourd'hui l'Université de Moncton, campus d'Edmundston, ont particulièrement bien ressenti d'une part les changements sociaux dominants et d'autre part, la volonté de certains groupes à maintenir les anciennes valeurs. Ayant gravité dans ce contexte particulier, il est intéressant de connaître les causes pour lesquelles ces étudiants ont milité. Quelle est l'évolution des revendications étudiantes, de 1946 à 1978, au Collège Saint-Louis à Edmundston?

Cette étude portant sur l'évolution des revendications étudiantes est divisée en trois périodes chronologiques. La première période sert d'abord de mise en contexte, puis elle mentionne le type de revendications qui anime la vie étudiante à ce moment. La seconde partie traite du début des contestations contre l'autorité, du désir d'autonomie de l'association étudiante et enfin de deux événements importants qui marquent la fin de la période, soit le brûlot étudiant *Le p'tit chaperon rose* et la grève des résidences. La dernière partie explique la laïcisation de l'administration du collège et les revendications qui suivent ces bouleversements.

Les archives de l'Association Générale des étudiantes et des étudiants se sont avérées être la source principale de cette recherche. Elles contiennent les comptes rendus des

réunions des divers conseils étudiants pour la période étudiée. Chacun des dossiers défendus par l'Association des étudiantes et des étudiants y est commenté. Les diverses constitutions qui définissent l'Association selon la période sont aussi déposées dans ce fonds. D'autre part, l'*Annuaire du Collège Saint-Louis* est particulièrement utile pour la première période de l'étude. Il permet de connaître l'historique de l'institution ainsi que ses caractéristiques à ses débuts. Le journal étudiant *Le Bouclier*, est quant à lui une source supplémentaire d'information bien que son contenu traite peu de la vie étudiante. Les archives institutionnelles du Collège Saint-Louis sont également des sources indispensables car elles permettent de bien connaître les enjeux lors du changement administratif survenu en 1972. Enfin, l'ouvrage de Jacques Paul Couturier portant sur l'enseignement supérieur au Madawaska est un excellent guide pour le contexte historique.

II. De 1946 à 1965, un collège classique

Un collège classique administré par les pères eudistes

Au milieu du 19^e siècle, la population du Madawaska désire qu'un établissement d'enseignement supérieur s'établisse sur son territoire enfin de desservir les francophones qui s'y trouvent. Un tel établissement est pour la localité un facteur important de développement¹. Des efforts sont alors déployés auprès des autorités responsables. Ce n'est qu'une centaine d'années plus tard que le projet semble se concrétiser. Le 28 novembre 1943, l'évêque de Bathurst² signe « la permission



Le Collège Saint-Louis débute ses activités dans les anciennes baraques militaires hors d'usage depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale. Par la suite, l'une des bâtisses deviendra la Maison Notre-Dame-du-Sacré-Coeur pour les retraites fermées. (Photo Cedem PSLM 4-1.01)



Des sports étudiants au printemps 1948 (Photo Cedem PSLM 4-1.04)

écrite de fonder un Collège au Madawaska, sous la direction des pères eudistes³ ». Quelques mois plus tard, le père A. D'Amour, « Provincial des pères eudistes au Canada, se porta acquéreur du terrain militaire d'Edmundston [...], que la Défense Nationale s'engageait à abandonner un an après la guerre⁴ ».

Le 1^{er} septembre 1946, le Collège Saint-Louis ouvre temporairement ses portes sur le terrain de l'ancien camp militaire d'Edmundston. Il porte le nom « de Mgr Louis Dugal, apôtre du Madawaska et grand ami de la jeunesse étudiante⁵ ». C'est le Révérend père Simon Larouche qui est le supérieur de l'établissement. Il entretient avec ses confrères, le projet de construire un important édifice sur la colline qui fait face à la ville⁶.

L'évêque du Madawaska, Mgr Marie-Antoine Roy, reprend les propos de Pie XI afin de justifier la présence d'un établissement d'enseignement supérieur dans son diocèse : « C'est de plein droit [...] que l'Église se fait promotrice des lettres, des sciences et des arts⁷ ». En ce qui concerne les eudistes, leur but est d'éduquer les élèves afin d'en faire « des hommes de cœur et de valeur » ainsi que de les préparer à la prêtrise et aux carrières professionnelles⁸. Pour y parvenir, les jeunes élèves sont graduellement poussés « vers les sommets du vrai connu, du beau admiré et du bien pratique⁹ ».

Il existe au Collège Saint-Louis deux types d'élèves : ceux qui retournent dans leur foyer après leur journée d'étude, les externes, et leurs camarades qui restent au collège, les internes. Dès 1947, une classe d'interne est formée. Pour le moment, ces « élèves seront très avantageusement logés dans les locaux de l'ancien hôpital militaire aménagés dans ce but¹⁰ ». Ces derniers sont minoritaires et « demeurent tout le temps au collège¹¹ ».

L'horaire du Collège Saint-Louis à ses débuts est bien défini, les cours débutent à 8 h 00, pour finir à 11 h 00. Ensuite, les élèves disposent de 15 minutes de récréation avant que commence, à 11 h 15, une période d'étude qui se termine à 11 h 50. Les cours de l'après-midi reprennent après le dîner. Une seconde période d'étude a lieu de 4 h 30 à 5 h 45. La journée du dimanche ainsi que le mercredi et samedi après-midi sont congés, comme cela se fait en France¹². Dès le début des années 1950, l'horaire devient beaucoup plus rigide; « l'élève, grand ou petit, n'est jamais laissé à lui-même¹³ ». Une copie de l'horaire des élèves internes du cours collégial de 1967-1968 est placée en annexe.

La discipline est très importante chez les eudistes. Elle est la condition indispensable pour maintenir le bon ordre dans l'établissement, lequel est également nécessaire pour un bon cheminement académique et le maintien de la moralité¹⁴. En fait, tout est réglementé dans le collège, du lever au coucher. Cela s'applique même à la vie religieuse : « Les élèves devront se confesser au moins tous les mois », et pour s'en assurer, des « billets de confession » sont tenus¹⁵. Le maintien du bon ordre est important au point de s'étendre au-delà du collège. Les parents sont avisés qu'ils ont la responsabilité de veiller « sur les sorties, les compagnons, les lectures de leurs enfants; sur toutes les influences qui peuvent porter atteinte à leur vertu ou aux bons sentiments qui les animent¹⁶ ». D'autre part, les pères eudistes possèdent une attitude paternaliste envers leurs élèves, un extrait de l'annuaire du collège le démontre très bien; « L'esprit qui devra régler [les relations entre les maîtres et leurs élèves] sera celui des bonnes familles du pays¹⁷ ». Aussi, les « Maîtres lutteront contre le genre débraillé, grossier et léger qu'ils ne devront pas tolérer dans la maison¹⁸ ».

Création de l'association étudiante

Le 15 janvier 1958, dans la classe de philosophie junior, a lieu la première assemblée de l'association étudiante¹⁹. À ce moment, elle porte le nom de l'Association des étudiants de l'Université Saint-Louis (AEUSL)²⁰. Bien qu'il s'agit d'une association étudiante, elle est une œuvre de la direction et elle est contrôlée par cette dernière. Afin de s'en assurer, le père Arcade Leblanc en est le premier modérateur, il veille à ce que le groupe ne dévie pas du droit chemin.

Le but de l'AEUSL est « de contribuer dans la mesure du possible au développement physique et intellectuel, moral et religieux des étudiants de l'Université²¹ ». Elle est en quelque sorte un outil supplémentaire pour la formation étudiante. D'autre part, elle doit, selon sa constitution, promouvoir « et maintenir le bon esprit à l'Université²² », tout en oeuvrant au « respect de l'autorité²³ ». En fait, elle agit telle qu'un coussin entre les autorités et les étudiants dont elle est la représentante officielle. Bien que ses administrateurs veuillent plaire à la population étudiante, ils ne doivent pas oublier qu'ils ont à répondre devant les autorités, « et c'est bien ainsi²⁴ » selon les propos du président de l'association en poste en 1961.

Les revendications étudiantes

L'Université Saint-Louis ne connaît pas, à ses débuts, des manifestations étudiantes significatives, elles n'ont pas leur place dans un collège classique. Le contenu des pages du journal étudiant, *Le Bouclier*, exprime très peu d'affirmation ou de protestation. Ce fait n'est toutefois pas surprenant, car le journal est, dès ses débuts (en mars 1957²⁵), un outil d'information qui complète l'enseignement et non un moyen d'expression au service des étudiants. D'ailleurs, *Le Bouclier* possède plusieurs points en commun avec l'association étudiante; ils sont l'œuvre du conseil de

maison, elles ont un modérateur et elles ont une fonction éducative.

Un fait cocasse marque le tout premier numéro du *Bouclier*, l'étudiant «XYZ» demande dans la « Tribune libre » : « À quoi peut donc servir un journal dans une institution telle que la nôtre? Certainement pas à nous rapporter des nouvelles : il ne se passe jamais rien²⁶. » C'est dans la section « Tribune libre » que les jeunes s'expriment le plus, or, en 1960 un étudiant fait la remarque que la « Tribune libre » a disparu des colonnes du *Bouclier* sans doute parce qu'elle présentait des articles trop « salés ». Il poursuit en demandant « sommes-nous dans un couvent ou dans une université²⁷ »?

III. De 1965 à 1972, une vague de contestation contre l'autorité sévère

Affirmations étudiantes

La deuxième moitié des années 60 est marquée par des changements sociaux importants, ce à quoi les étudiants du Collège Saint-Louis n'échappent pas. Dès avril-mai 1965, un article du journal *Le Bouclier* mentionne que du « petit collégien pieux, gêné et plein de respect pour la religion et l'autorité, l'étudiant évolue au point de devenir un jeune homme sans conviction solide, blasé et se riant de tout²⁸ ». L'auteur demande pourquoi ses aînés qui ont combattu pour la liberté « empêchent-ils un universitaire ou tout autre étudiant d'émettre des idées ou d'avoir des convictions différentes des leurs²⁹ »? Il semble que la population étudiante manifeste tranquillement le désir que soit reconnu ses nouvelles valeurs, elle veut suivre sa propre voie³⁰. Néanmoins, ce désir d'obtenir une plus grande liberté au cœur de l'institution ne fait pas pour le moment l'unanimité. Quelques mois après la parution du précédent article, un second affirme l'importance de se

« conformer » et de se « soumettre » au règlement pour la bonne formation de l'étudiant³¹.

En 1966, une modification importante se produit dans la constitution de l'association étudiante. Cette dernière possède dorénavant un but supplémentaire que ceux mentionnés précédemment, celui de « Représenter officiellement les étudiants du Collège St-Louis³² ». En outre, il est intéressant de savoir que le document n'est signé par aucun étudiant³³.

Le désir de changement dans l'établissement se renforce à mesure que le temps avance. Les premières revendications significatives au Collège Saint-Louis se produisent en 1967. C'est en effet à ce moment que la population étudiante change de ton dans ses écrits, soit dans les colonnes du *Bouclier* et principalement dans les débats tenus par l'association étudiante. Les étudiants s'opposent au règlement sévère du collège classique. Le président de l'AGECSL, James Bérubé, est très clair à ce sujet : « Je crois que le règlement dans notre collège ne devrait pas être comme celui d'un séminaire³⁴ ». Il ne cadre plus avec le milieu, le temps et les circonstances. De plus, il est une entrave à une formation complète; « actuellement, l'étudiant n'a pas à prendre ses responsabilités, puisque l'autorité s'en charge³⁵ ». Le modérateur de l'AGECSL, le père André Lortie, tente de calmer le débat en expliquant que le règlement s'adoucit petit à petit et qu'il ne faut pas sauter d'étapes. Les étudiants doivent être patients dans leur désir de prendre leurs responsabilités³⁶.

Les événements de 1967 ne s'arrêtent pas aux critiques, les étudiants militent par la voix de leur association étudiante afin « d'obtenir un règlement qui favoriserait plus qu'actuellement, leur épanouissement personnel³⁷ ». Ils veulent la suppression des

cours du samedi matin. Ils déplorent le fait que le lever soit obligatoire à des heures fixes pour les étudiants qui n'ont pas de cours tôt le matin. Ils proposent que les sorties en ville à l'heure du midi soient autorisées sans avoir à demander la permission. Ils veulent que ceux qui partent dans leur famille la fin de semaine aient la possibilité de revenir au moment de leur choix, soit le dimanche soir, soit le lundi matin. Ils suggèrent que «les sorties du lundi au jeudi inclusivement soient de 6 : 00 à 10 : 30 p.m.», car la période de 19 h 00 à 20 h 30 est uniquement réservée aux études. Également, les sorties du samedi soir et du vendredi soir se terminent à 23 h 00, les étudiants veulent un prolongement de deux heures, soit rentrer à 1 h 00. Cette dernière revendication est justifiée par la courtoisie; les jeunes hommes polis doivent raccompagner les dames après une soirée de danse, mais ils ne peuvent se conformer à cette règle puisqu'ils doivent quitter au milieu de la soirée³⁸.

L'association étudiante présente, le 16 janvier 1968, un rapport aux autorités du collège pour leur faire connaître les revendications étudiantes mentionnées au précédent paragraphe. Elle affirme que 156 étudiants, soit les deux tiers du collège, ont répondu à un sondage portant sur le prolongement des heures de sorties le vendredi et le samedi soir. De ce nombre, 143 sont en accord pour que de telles modifications aient lieu³⁹.

Les débats ne se limitent pas qu'aux règlements. Le Conseil Exécutif de l'association étudiante demande, en 1967, un amendement à la constitution afin que le conseil de maison invite un représentant de l'association « lorsque celui-ci discute de projets ayant trait aux affaires étudiantes⁴⁰ ».

Désir d'obtenir l'autonomie pour l'association étudiante

L'association étudiante prend conscience qu'elle possède peu de pouvoir face aux autorités du collège, elle doit se plier aux exigences de ces dernières. Par conséquent, elle ne peut faire valoir les droits des étudiants de façon efficace. Ce problème est critiqué davantage en 1968, l'Assemblée Législative affirme à ce sujet :

l'association des étudiants doit se plier aux exigences du Conseil de Vie Étudiante. Certains problèmes devraient être résolus par l'AGE. Pour remédier à cette situation, l'AGE devrait être plus autonome, c'est-à-dire qu'elle devrait être une corporation indépendante. L'AGE devrait avoir ses finances en mains. Actuellement [l'argent de] l'AGE est dans les mains des autorités⁴¹.

Quelques mois plus tard, le président de l'association étudiante, James Bérubé, promet, au cours de la période électorale, l'indépendance de l'AGECSL pour son prochain mandat. Sa victoire lui cause des problèmes avec les autorités, mais il tient sa position⁴². Le grand but de l'association étudiante pour l'année 1968-1969 est donc l'autonomie. De plus, la « grande majorité du Conseil s'oppose à la présence de tout modérateur à l'intérieur du Conseil Exécutif⁴³ ». Il faut à l'association une nouvelle constitution et nouvelle charte afin que cette dernière soit en mesure de défendre adéquatement les droits des étudiants⁴⁴.

La constitution de l'association étudiante devient une corporation en 1973. Elle acquiert à ce moment le « pouvoir d'avoir affaire à toute matière étudiante ou d'intérêt

étudiant⁴⁵ ». Également, elle fixe la cotisation étudiante sans que l'administration de l'établissement n'ait à se prononcer⁴⁶.

La parution du brûlot étudiant Le p'tit chaperon rose

La fin des années 1960 est marquée par la parution du brûlot étudiant *Le p'tit chaperon rose*. Les auteurs de ce journal s'identifient sous le pseudonyme « Les Big Bad Wolf », et pour cause, leurs propos critiquent de façon intense l'ensemble de l'institution. Ils veulent « réveiller cette masse endormie par des années de myopie religieuse⁴⁷ ». « Nous sommes tanés de vous voir confondre continuellement éducation et religion. Votre maudite religion d'hypocrites nous fait chier⁴⁸ ». « Il y a tout un monde qui évolue à côté de nous, et vous nous le faites manquer⁴⁹ ». De plus, les professeurs sont des « idiots qui ne lisent jamais et qui ne sont au courant de rien⁵⁰ ». La façon dont ces derniers enseignent explique pourquoi les francophones du Nouveau-Brunswick sont des « pauvres innocents⁵¹ ». Enfin, « les Big Bad Wolf » considèrent que le système pédagogique de « mère-grand Louis » ne permet pas aux étudiants de développer un esprit critique. « Nous voulons des professeurs qui nous aident à penser, qui nous guident dans notre pensée, et non qui pensent pour nous; si toutefois ceux-ci peuvent penser⁵² ».

Les « Big Bad Wolf » ne parviennent pas à obtenir les changements souhaités dans le collège. Il semble que les autorités n'ont pas considéré les menaces énoncées à leur égard : « Si vous ne donnez aucun signe de bonne volonté d'ici Noël, nous nous chargeons de réveiller la population entière et son gouvernement de ce que vous représentez comme institution⁵³ ». De même, *Le p'tit chaperon rose* n'a pas suscité de réaction chez la population étudiante. L'association étudiante ne le mentionne en aucun cas lors de sa régie interne, seule une rédactrice du journal *Le*

Bouclier reprend le terme « mère-grand Louis⁵⁴ » pour désigner le Collège Saint-Louis. À défaut de ne pas connaître l'identité des auteurs, les autorités n'imposent aucune sanction. De leur côté, les « Big Bad Wolf » ne reviennent pas à la charge⁵⁵.

La grève des résidences

La grève des résidences est un événement d'importance qui marque la fin de la seconde période. Dès le début de 1972, les résidents n'acceptent plus d'être sous l'autorité du Collège Saint-Louis : « nous, Résidents de la Maison des Étudiants, ne pouvons plus concevoir un régime ancien et non-démocratique⁵⁶ ». C'est pourquoi, ils font parvenir, le 21 janvier 1972, leurs exigences au Conseil d'Administration du Collège, soit « l'indépendance politique et administrative de la Résidence par rapport à l'administration du Collège Saint-Louis⁵⁷ ». L'administration a un ultimatum de trois jours pour répondre, dans le cas contraire, les résidents ont « d'autres possibilités⁵⁸ ».

Le Conseil d'Administration propose que les négociations débutent le 26 janvier puisque le Directeur de la Maison des Étudiants ne peut être présent à Edmundston pour la fin du délai indiqué par les résidents⁵⁹. Désappointés, « les résidents manifestèrent bruyamment de minuit à 8 h 30 le matin, gardant ainsi éveillés plusieurs membres du Conseil d'administration ainsi que toute la communauté eudiste au collège⁶⁰ ». Au lever du jour, les étudiants externes arrivent au collège et sympathisent avec les grévistes. L'association étudiante doit décider rapidement sur la position à adopter face aux revendications des résidents. Elle convoque à 9 h 30 une assemblée générale où assistent près de 400 membres⁶¹. Elle soumet alors un vote secret dans lequel les étudiants doivent approuver ou non la présente affirmation : « J'appuie les résidents dans leurs

revendications par une journée d'étude aujourd'hui le 25 janvier 1972⁶² ». La journée d'étude est acceptée avec un appui de 98 % de la masse étudiante présente à l'assemblée générale. À la fin de la journée, les négociateurs sont parvenus à une entente; toutes les exigences des résidents sont satisfaites, ce qui est ratifié le lendemain par le Conseil d'Administration⁶³.

Les étudiants prouvent ainsi qu'ils sont prêts à agir afin de défendre leurs intérêts. « Dommage pour ceux qui voudraient maintenir le "statu quo" car tout ce qui s'est passé commande et endosse une réalité : "C'est le début d'un temps nouveau."⁶⁴ » Les bouleversements de janvier 1972 « sont endossés par 25 ans d'histoire⁶⁵ ».

III. De 1973 à 1978

Une nouvelle administration

Depuis les années soixante, le gouvernement du Nouveau-Brunswick manifeste la volonté de s'approprier l'éducation, comme cela s'est produit dans d'autres provinces du Canada. Dès 1967, « il semble nécessaire de chercher un moyen de transformer l'Université en une institution publique⁶⁶ ». Également, en 1971, la Commission de planification académique de l'Université de Moncton remet son rapport sur l'orientation que doit suivre l'enseignement supérieur dans la province. Il est inscrit dans ce rapport, connu sous le nom du rapport Lafrenière, qu'une nouvelle charte doit redéfinir l'Université de Moncton et ses collèges affiliés et annexés. Or, le Collège Saint-Louis est à ce moment l'un des collèges affiliés. Il est également recommandé qu'avec la nouvelle charte, « aucun membre d'une communauté religieuse ne soit obligatoirement appelé à remplir un poste administratif ou à faire partie d'organismes, conseils, commissions ou comités de l'Université⁶⁷ ». En

d'autres mots, les prêtres eudistes n'administreraient plus le bâtiment d'Edmundston une fois la nouvelle charte mise en fonction, sauf dans le cas d'une initiative individuelle.

La province du Nouveau-Brunswick n'est pas la seule qui souhaite du changement dans le milieu de l'enseignement supérieur. La maison mère des eudistes est consciente du retrait progressif de l'Église dans les secteurs qui ne sont pas sa vocation première⁶⁸. De plus, la congrégation est prise avec des difficultés internes. Le recrutement est en effet à la baisse et « les jeunes confrères sont de moins en moins intéressés aux fonctions administratives et même professorales⁶⁹ ». Enfin, « le gouvernement assume maintenant le service public de l'éducation supérieure⁷⁰ » dans la province, sans oublier que le Collège Saint-Louis est fortement endetté⁷¹. En raison de ce qui précède, « le CONSEIL PROVINCIAL [eudiste] croit que le moment est venu de se dégager de la propriété et de l'administration du Collège de Bathurst et du Collège Saint-Louis⁷² ». L'institution sera alors remise à la société. L'administration de l'établissement reçoit la décision finale concernant le retrait le 18 octobre 1971⁷³.

La nouvelle administration laïque entre en fonction pour l'année 1972-1973. Dès son arrivée, le tir est réajusté; le comité de discipline est défait et l'expression « règlements académiques » est remplacée par « directives pédagogiques⁷⁴ ».

Campagne pour la subvention des études

Durant cette période, les étudiants ne revendiquent plus de façon significative contre l'autorité, cette dernière a été grandement adoucie suite au départ des eudistes. De 1973 à 1974, l'association étudiante est en restructuration. En fait, le Collège Saint-Louis s'est fusionné avec le Collège Maillet, situé à

Saint-Basile, au moment de la laïcisation qui est survenue durant l'été 1972. De même, les associations étudiantes des deux établissements se sont unifiées pour devenir l'Association générale des étudiants du Collège Saint-Louis-Maillet.

Le coût des études devient après la restructuration de l'association étudiante, une nouvelle priorité. Néanmoins, l'idée d'une meilleure aide financière est depuis longtemps un rêve étudiant. Dès 1958, un étudiant écrit dans *Le Bouclier*, « qu'actuellement les étudiants manquent lamentablement d'aide⁷⁵ ». Il ajoute qu'un système généreux de bourses est souhaitable, mais pas la gratuité scolaire, car cela augmenterait les impôts et les étudiants seraient probablement placés dans l'université choisie par l'État⁷⁶. Trente ans plus tard, le Collège Saint-Louis est approché par d'autres associations étudiantes de la province qui visent « que les frais de scolarité ne soient pas augmentés [et] à obtenir éventuellement l'accès à la scolarité gratuite⁷⁷ ». Cependant, les élèves du Collège Saint-Louis ont d'importantes préoccupations d'ordre interne pour le moment.

La situation change en 1975, l'association étudiante présente un rapport dans lequel, elle considère que financièrement les étudiants du secteur universitaire sont désavantagés par rapport aux autres secteurs de formation. Selon eux le programme d'aide aux étudiants « ne fait qu'endetter les étudiants et leur cause un sérieux handicap au moment même où ils entrent sur le marché du travail.⁷⁸ » Pour remédier à cette situation, l'association étudiante propose diverses solutions dont l'abolition du taux d'intérêt sur les prêts étudiants, qu'à l'âge de 18 ans, « un étudiant acquiert un statut d'indépendance vis-à-vis le régime de prêts et bourses aux étudiants⁷⁹ » et à long terme, la scolarité gratuite dans tous les secteurs d'éducation⁸⁰. Les revendications de l'association étudiante sont en plus médiatisées par des annonces de la station radio CJEM⁸¹.

V. Conclusion

Les revendications étudiantes se classent en trois catégories. Tout d'abord, elles sont quasi absentes au moment où les pères eudistes maintiennent une sévère autorité. Ensuite, les changements sociaux importants qui gravitent autour de l'institution affectent la population étudiante, qui elle débute une vague de contestations contre l'autorité. Finalement, la laïcisation de l'établissement adoucit temporairement les mœurs en attendant que le début d'une nouvelle vague de revendications qui dépasse largement le contexte local, s'agissant des frais de scolarité, un dossier qui est encore actif aujourd'hui.

Bibliographie

Sources manuscrites

Centre de documentation et d'études madawaskayennes

Fonds de l'Association générale des étudiants du Centre universitaire Saint-Louis-Maillet
Archives institutionnelles du Collège Saint-Louis

Journal

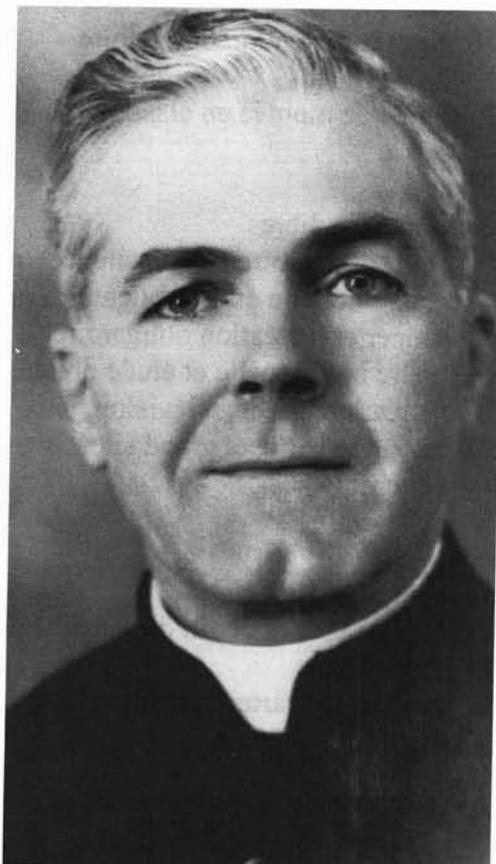
Le Bouclier (Edmundston), 1957-1974

Livre et rapport

Commission de planification académique de l'Université de Moncton, *Rapport*, Moncton, L'Université, 1971, 624 pages.

Couturier, Jacques Paul, *Construire un savoir : l'enseignement supérieur au Madawaska 1946-1974*, Moncton, Les Éditions d'Acadie, 1999, 336 pages.

**Père Simon Larouche, eudiste, nommé premier supérieur du collège Saint-Louis en 1948. En avril 1952, le conseil provincial décide « qu'il n'est pas opportun de continuer le père Simon Larouche, supérieur du Collège Saint-Louis, pour un 3^e terme », il sera remplacé en 1953 par le Père Robert Bernier.
(Photo Cedem PSLM 32-16)**



Annexe 1

Copie de l'horaire des élèves internes au Cours collégial en 1967-1968

Dimanche

7 h 45 lever
8 h 00 déjeuner et récréation libre
9 h 30 messe communautaire et récréation libre
11 h 00 étude libre
11 h 50 dîner et récréation libre
5 h 00 étude libre
5 h 50 souper et récréation libre
9 h 00 retour de sortie de fin de semaine
10 h 00 fin de la récréation et grand silence
11 h 00 coucher

Lundi – mardi – mercredi –jeudi –vendredi

7 h 15 lever et prière individuelle
7 h 30 déjeuner et récréation libre
8 h30 classe
9 h 30 classe
10 h 30 récréation libre
10 h 50 classe
11 h 50 dîner et récréation obligatoire
1 h 15 fin des jeux
1 h 25 signal de montée en classe
1 h 30 classe
2 h 30 classe
3 h 30 récréation libre
4 h 00 étude obligatoire (grand silence), classe, laboratoire
5 h 25 messe libre ou étude obligatoire (grand silence)
5 h 50 souper et récréation obligatoire
7 h 15 prière individuelle et étude obligatoire (grand silence)
8 h 30 récréation, sortie, télévision, jeux
10 h 30 retour de sortie et grand silence
11 h 00 coucher

Samedi

Classe selon l'ordo
Départ pour les sorties de fin de semaine après les cours
5 h 00 étude libre
5 h 50 remise des cartes de sortie et souper
11 h 00 coucher

Source : Ordo des Étudiants du Collège Saint-Louis, Edmundston Nouveau-Brunswick, 1967-1968, p.13-14.

Notes

1. Jacques Paul Couturier, *Construire un savoir : l'enseignement supérieur au Madawaska 1946-1974*, Moncton, Les Éditions d'Acadie, 1999, p. 17-18.
2. L'évêque de Bathurst est responsable pour le moment de la région du Madawaska.
3. *Annuaire du Collège Saint-Louis*, Edmundston, N.-B., 1946-1947, p.2.
4. *Ibid.*
5. *Ibid.*
6. *Annuaire du Collège Saint-Louis*, Edmundston, N.-B., 1946-1947, p.2.
7. Archives institutionnelles du Collège Saint-Louis, série 10 001, mandement Fondation collège classique, le 22 mars 1946.
8. *Annuaire du Collège Saint-Louis*, Edmundston, N.-B., 1946-1947, p.3.
9. *Ibid.*
10. *Ibid.* p.6.
11. *Ibid.* p.11.
12. *Ibid.*, p.7.
13. Jacques Paul Couturier, *op. cit.*, p.106.
14. *Annuaire du Collège Saint-Louis*, Edmundston, N.-B., 1946-1947, p.6.
15. *Ibid.*, p.7.
16. *Ibid.*
17. *Ibid.*, p.6.
18. *Ibid.*, p.7.
19. Archives de l'Association générale des étudiants et étudiantes, P5-A.3-1 Régie interne : Comptes rendus de réunions, s.d., 1958-1966, Rapport du secrétaire de l'Association des étudiants de l'Université Saint-Louis le 15 février 1958.
20. L'association étudiante a changé de nom à plusieurs reprises.
21. S.A., « Une nouvelle association à l' U.S.L. », *Le Bouclier*, vol. II, no. 3 (février 1958), p. 6.
22. Archives de l'Association générale des étudiants et étudiantes, P5-a.1 Régie interne : Constitution et procédures s. d., 1961-1987, « Constitution de l'Association des étudiants de l'Université Saint-Louis », [1959-1960].
23. *Ibid.*
24. J-M Morency, « Le nouveau président de l'A.E.U.S.L. vous parle... », *Le Bouclier*, vol. V, no. 4 (mai-juin 1961).
25. *Le Bouclier*, vol. I, no.1 (mars 1957).
26. XYZ, « Tribune libre », *Le Bouclier*, vol. I, no.1 (mars 1957), p.5.
27. Luc Pérusse, « Pourquoi a-t-on fait disparaître Tribune Libre », *Le Bouclier*, vol. VI, no. 3 (janvier-février 1960), p.2.
28. Richard Laurendeau, « Où va-t-on? », *Le Bouclier*, vol VIII no.4 (avril-mai 1965), p.4.
29. *Ibid.*
30. *Ibid.*
31. S.A., « Édito », *Le Bouclier*, vol. IX no. 1 (septembre-octobre 1965), p.2.
32. Fonds d'archives institutionnelles du Collège Saint-Louis-Maillet, 18 225 Constitution de l'AGE s.d., « Constitution de l'Association générale des étudiants du Collège Saint-Louis », [le 22 janvier 1966].
33. *Ibid.*
34. Archives de l'Association générale des étudiants et étudiantes, P5-A.3-2 Régie interne : Comptes rendus de réunions 1967 « Conseil Exécutif AGCSL », le 27 avril 1967.
35. Archives de l'Association générale des étudiants et étudiantes, P5-A.3-2 Régie interne : Comptes rendus de réunions 1967 « Assemblée Législative de l' AGECSL », le 22 novembre 1967.
36. Archives de l'Association générale des étudiants et étudiantes, P5-A.3-2 Régie interne : Comptes rendus de réunions 1967 « Conseil Exécutif AGCSL », le 27 avril 1967.
37. J. Roger Proulx, « Purge! », *le Bouclier*, vol. XII no. 2 (novembre-décembre 1967), p.5.
38. Archives de l'Association générale des étudiants et étudiantes, P5-A.3-2 Régie interne : Comptes rendus de réunions 1967 « Assemblée Législative », le 22 novembre 1967; Archives de l'Association générale des étudiants et étudiantes, P5-A.3-3 Régie interne : Comptes rendus 1968-1969, « Réunion du Conseil de Vie étudiante » le 7 mars 1968.
39. Archives de l'Association générale des étudiants et étudiantes, P5-A.5 Régie interne : Mémoires 1967-1986, « Mémoire présenté par : l'AGECSL aux : autorités du Collège Saint-Louis », le 16 janvier 1968.

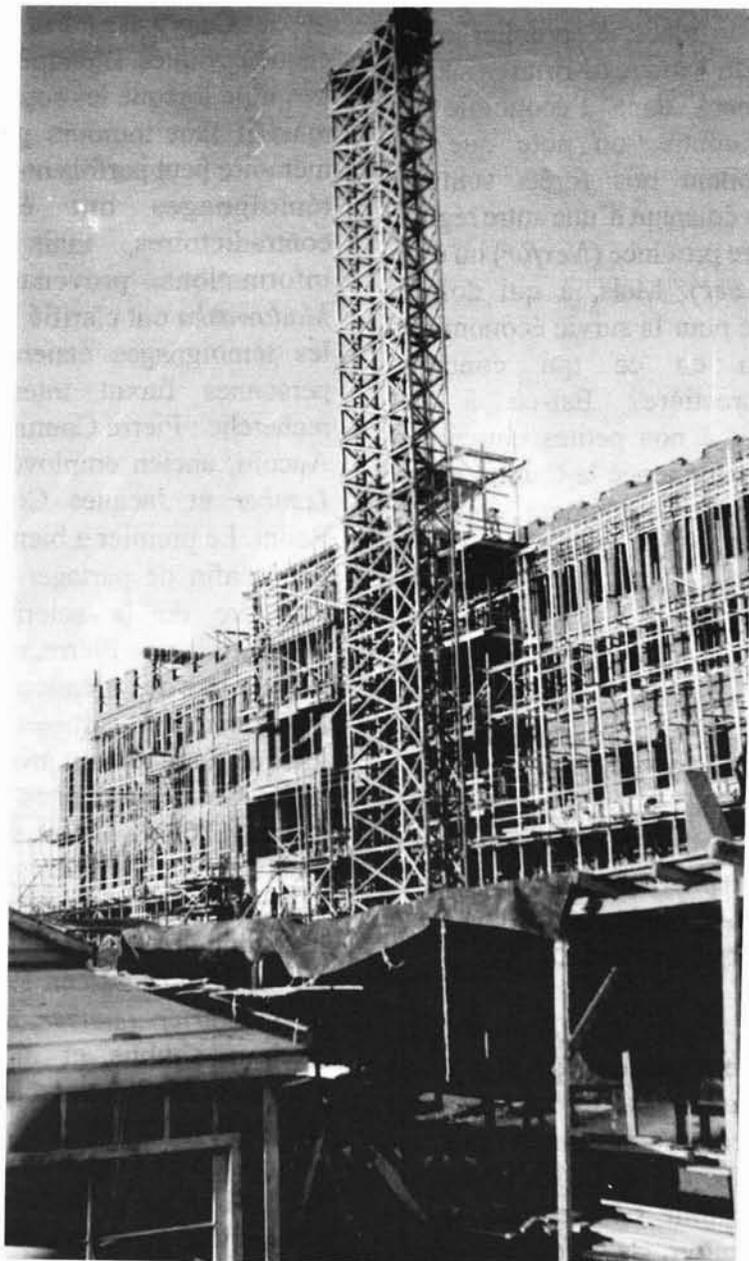
40. Archives de l'Association générale des étudiants et étudiantes, P5-A.3-2 Régie interne : Comptes rendus de réunion 1967, « Conseil Exécutif AGECSL », le 8 novembre 1967.
41. Archives de l'Association générale des étudiants et étudiantes, P5-A.3-3 Régie interne : Comptes rendus 1968-1969, « Assemblée Législative », le 27 mars 1968.
42. Jacques Paul Couturier, *op. cit.*, p.112.
43. Archives de l'Association générale des étudiants et étudiantes, P5-A.3-3 Régie interne : Comptes rendus 1968-1969, « Caucus du Conseil Exécutif », le 11 septembre 1968.
44. Archives de l'Association générale des étudiants et étudiantes, P5-A.3-3 Régie interne : Comptes rendus 1968-1969, « Réunion de l'Assemblée Législative », le 30 octobre 1968.
45. Archives de l'Association générale des étudiants et étudiantes P5-A.1 Régie interne : Constitutions et procédures s.d., 1961-1987, « Constitution de l'Association Générale des Étudiants du Collège Saint-Louis-Maillet, incorporée », février 1973.
46. *Ibid.*; Archives de l'Association générale des étudiants et étudiantes P5-A.1 Régie interne : Constitutions et procédures s.d., 1961-1987, « Constitution de l'Association générale des Étudiants du Collège Saint-Louis » 1972.
47. Les Big Bad Wolf, *Le p'tit chaperon rose*, (novembre 1969).
48. *Ibid.*
49. *Ibid.*
50. *Ibid.*
51. *Ibid.*
52. *Ibid.*
53. *Ibid.*
54. Louise Hébert, « Yay St-Louis », *Le Bouclier*, Vol. XIV, no.4 (janvier-février 1970), p.3.
55. Jacques Paul Couturier, *op. cit.*, p.194.
56. S.A., « Copie dactylographiée des exigences présentées à l'administration du Collège Saint-Louis », *Le Bouclier*, (février 1972), p.4.
57. *Ibid.*
58. Les résidants de la Maison des Étudiants, « Lettre aux membres du Conseil d'administration », *Le Bouclier*, (février 1972), p.4.
59. Bernard Valcourt, « Les événements de janvier 1972 au CSL », *Le Bouclier*, (février 1972), p.1.
60. *Ibid.*
61. *Ibid.*, p.2.
62. Archives de l'Association générale des étudiants et étudiantes, P5-a.3-6 Régie interne : Comptes rendus de réunions 1972-1973, « Rapport de l'Assemblée de l'Exécutif », le 24 janvier 1972.
63. Bernard Valcourt, « Les événements de janvier 1972 au CSL », *Le Bouclier*, (février 1972), p.2.
64. *Ibid.*
65. *Ibid.*
66. Archives institutionnelles du Collège Saint-Louis, série 10 550, Rapport Comité sur le financement de l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick (Deutsh), Fredericton, février 1967.
67. Commission de planification académique de l'Université de Moncton, *Rapport*, Moncton, L'Université, 1971, p. 293.
68. Archives institutionnelles du Collège Saint-Louis, série 10 000, Intégration ST-L-M, le 16 octobre 1971, Charlesbourg.
69. *Ibid.*
70. *Ibid.*
71. Jacques Paul Couturier, *op. cit.*, p. 250.
72. Archives institutionnelles du Collège Saint-Louis, série 10 000, Intégration ST-L-M, le 16 octobre 1971, Charlesbourg.
73. Jacques Paul Couturier, *op. cit.*, p. 249.
74. *Rapport de la commission des études de Saint-Louis-Maillet 1972-1973*, « Réunion de la commission pédagogique », le 24 août 1972.
75. Clément Richard, « On veut aider les étudiants », *Le Bouclier*, Vol. II, no.3, (février 1958) p.1 et 7.
76. *Ibid.*
77. Archives de l'Association générale des étudiants et étudiantes, P5-A.3-3 Régie interne : Comptes rendus 1968-1969, « Revendications des étudiants des diverses institutions », le 13 février 1968.

78. Archives de l'Association générale des étudiants et étudiantes, P5-A.3-3 Régie interne : Mémoire 1967-1986, « Document présenté à Monsieur le Ministre Roméo Leblanc ainsi qu'à Monsieur Eymard Corbin par l'Association générale des étudiants du Collège St-Louis-Maillet », le 20 octobre 1974.

79. *Ibid.*

80. *Ibid.*

81. Archives de l'Association générale des étudiants et étudiantes, P5-A.5 Régie interne : Mémoire 1967-1986, Texte de l'Association générale des étudiants à la station radio CJEM, diffusé pour l'émission Point de vue, *Le sort des étudiants universitaires*, [1975]; *Ibid.*, *Chance égale pour tous!*, [1975].



Construction du Pavillon Simon-Larouche, dont les travaux débutèrent le 21 mai 1948.
(Photo Cedem PSLM 4-10)

Raoul Couturier Lumber Ltée

par Michel Michaud

I. Introduction

L'industrie forestière a occupé et occupe toujours une place de premier ordre dans l'économie du Nouveau-Brunswick, et plus particulièrement dans l'économie du Madawaska. Par contre, on note que les compagnies exploitant nos forêts sont de grandes entreprises émanant d'une autre région, (*Irving*), d'une autre province (*Nexfor*) ou d'un autre pays, (*Bowater*). Mais, à qui doit-on vraiment révérence pour la survie économique de notre région en ce qui concerne l'exploitation forestière? Est-ce à ces multinationales, ou à nos petites entreprises familiales qui ont commencé le tout, et qui se sont effacées presque totalement de notre mémoire collective? Faut-il négliger l'effort de ces entrepreneurs régionaux qui se sont investis corps et âme afin d'assurer la survie de leur famille, mais plus encore à la survie du Madawaska? Que serait *Nexfor* à Edmundston sans l'apport de la famille Fraser, que serait *Bowater* à Baker-Brook sans les Couturier? Cette recherche vise justement à rendre hommage à ces familles qui ont contribué à l'émergence d'entreprises forestières un peu partout sur le territoire madawaskayen et à leur rendre la gratitude qui leur revient.

Idéalement, toutes les familles ayant contribué au développement de l'industrie forestière au Madawaska devraient être présentes dans ce projet, mais tout en considérant le temps alloué et les ressources disponibles, une famille sera retenue, soit la famille Raoul Couturier. Cette recherche tente principalement de faire un historique de la scierie *Raoul Couturier Lumber* de Baker-Brook, et de retracer son évolution à partir de sa

fondation en 1955 à sa vente à l'entreprise *Guérette* en 1986.

Ce projet a été rendu possible grâce aux enquêtes orales. L'enquête orale peut se révéler très utile lorsque les sources écrites sont rares, mais il faut toujours garder en tête que la mémoire peut parfois nous jouer des tours. Les témoignages ont été quelques fois contradictoires, mais heureusement, les informations provenant du journal *Le Madawaska* ont clarifié le tout. Généralement, les témoignages étaient concordants. Trois personnes furent interviewées pour cette recherche : Pierre Couturier, fils de Raoul, Éli Aucoin, ancien employé de *Raoul Couturier Lumber* et Jacques Couturier, fils aîné de Raoul. Le premier a bien voulu prendre de son temps afin de partager ses connaissances de l'histoire de la scierie familiale. Il faut mentionner que Pierre, né en 1959, n'était pas présent lors des premières années de la scierie. M. Aucoin vint combler ce vide, étant présent lorsque Raoul devint propriétaire du moulin en 1955. Ces témoignages furent enregistrés sur cassette. Pour la section sur le patronat, Jacques Couturier fut aussi très sympathique et accepta d'accorder une entrevue téléphonique. Comme mentionné ci-dessus, quelques articles publiés par *Le Madawaska* en 1979 et 1988, et traitant de *Couturier Lumber*, vinrent compléter les quelques oublis et ajouter au projet. Le chercheur désire remercier infiniment tout ceux qui ont participé de près et de loin à la réalisation de ce projet. Des régionalismes ont été insérés ici et là dans le texte afin de lui donner une saveur madawaskayenne.

II. Le Moulin de Baker-Brook

En 1955, Raoul Couturier d'Edmundston décida d'acheter la scierie appartenant à son père et à son frère, Alexis et Roland. Le prix de vente étant fixé à quatre cents dollars, Raoul dut vendre un vieux « char » afin d'amasser les fonds nécessaires pour l'acquisition du moulin à scie¹. On peut se demander est-ce que le prix de vente aurait été le même si un étranger s'était montré intéressé à la scierie? Chose intéressante, Roland qui habitait une maison tout près du moulin, à Baker-Brook, décida d'y demeurer suite à sa vente, décision qui s'avéra désastreuse pour lui et sa famille plus tard.

Même avant l'achat en 1955, Raoul avait toujours été impliqué de près à la survie et à la réussite de la scierie familiale. C'était sa tâche d'approvisionner la scierie en bois. En d'autres mots, il s'occupait d'obtenir les droits de coupe sur les terres de la Couronne, droits qui avaient souvent été obtenus préalablement par la *Fraser*. Or, les négociations se faisaient directement avec la *Fraser*. Une fois les droits achetés, il s'occupait des chantiers, souvent dans la Rivière-Verte, et de l'acheminement du bois à la scierie de Baker-Brook par camion. Une fois au moulin, Roland était responsable de la transformation du bois. « Raoul faisait les chantiers et Roland opérait le moulin », et finalement, Raoul s'occupait de la vente du produit transformé².

Au début de cette période, il y avait environ 20 à 25 employés à la scierie de Baker-Brook, comme par exemple, des laboureurs, des scieurs, des « déligneurs », des classeurs, des pileux, etc. Une fois scié, le bois transformé était transporté dans la cour avec l'aide de chevaux. Au fil des ans, le cheval céda sa place au cheval diesel Caterpillar. C'est en 1962 que l'entreprise fut incorporée sous le nom qu'on lui connaît lors de sa vente : *Raoul Couturier Lumber Ltée*. Jusque'en 1965, le moulin fut

propulsé par un moteur diesel, moteur qui en 1955 cessa de fonctionner. Raoul dut l'acheminer à Montréal pour sa réparation. Pendant tout le mois de janvier, aucun sciage ne se fit au moulin de Baker-Brook. Par contre, ils continuèrent à se stocker en bois pour recommencer les opérations au début février. Et, finalement, l'énergie électrique vint remplacer le bon vieux moteur diesel en 1965. En 1979, *Raoul Couturier Lumber* comptait 75 employés, dont une quarantaine étaient affectés directement au moulin à scie de Baker-Brook, tandis que les autres se partageaient les responsabilités de la coupe du bois et de son transport jusqu'à l'usine de transformation³.

À ses débuts, la petite scierie se consacrait, et ce presque à 100 %, à la transformation du bois franc. Les raisons qui expliquent ce choix sont simples et pratiques. Premièrement, le bois franc était disponible, et deuxièmement, le marché du bois franc était bon. À cette époque, le bois franc était transformé en hiver car il fallait attendre l'automne pour que le bois se départisse de sa sève afin d'obtenir un produit de meilleure qualité. Le bois sans sève est de meilleure qualité. Progressivement, ils commencèrent à intégrer le bois mou au moulin mais pour longtemps, environ sept mois par année, ils ne sciaient que du bois franc⁴. La scierie faisait à cette époque beaucoup de dormants ou « ties » pour le *Canadien National*. Elle vendait aussi du bois à une compagnie de Montréal, *Royal Bois Franc*. Les compagnies de meubles étaient aussi des clients de *Raoul Couturier Lumber*. La scierie achetait de temps à autre du bois des particuliers tels les agriculteurs mais le bois provenait surtout des chantiers de Raoul dans la Rivière-Verte. Avec la disparition du bois franc de qualité dans les forêts environnantes, Raoul dut le substituer par le bois mou⁵. Au départ, n'ayant pas de droit de coupe de bois mou, *Raoul Couturier Lumber* achetait de temps à autre du bois « du côté américain », et surtout de la région de l'Allagash, dans le nord du

Maine. Et, finalement, il obtint ses droits de coupe de bois mou sur les terres de la Couronne (*Fraser*) et on vit la transformation du bois franc disparaître lentement au moulin de Baker-Brook. Il est à noter que la scierie s'approvisionnait aussi en bois sur des propriétés et lots boisés privés des régions de Saint-François, Clair, Baker-Brook et Grand-Sault ⁶.

Pendant les mois de février à juin, où le transport du bois par camion s'avérait impossible, le moulin devait s'assurer d'avoir une bonne réserve en produits de la forêt pour ne pas ralentir ses opérations. Vers la fin des années 1970, la scierie se gardait environ 3000 mille pieds de bois en réserve. En 1979, dans les chantiers, les réserves de bois étaient de l'ordre de trois millions de pieds de bois en billots ⁷.

Avec les maintes rénovations, et avec l'amélioration de la technologie, il est évident que la production augmenta considérablement au fil des années. Selon l'étude, « Évolution de l'industrie forestière en Marévie, 1910-1971 ⁸ » *Raoul Couturier Lumber* était parmi les rares scieries d'envergure dans le Haut-Madawaka, c'est-à-dire, une scierie sciant au moins un million de pieds de bois par année. Le vent dans les voiles, *Raoul Couturier Lumber* instaura donc un deuxième quart de travail. Le moulin opérait maintenant jour et nuit. La modernisation de 1979 permit à la compagnie de passer d'une production de 30 mille pieds à 44 mille pieds de bois par quart de travail. En 1980, quelques changements mineurs firent augmenter la production à 48 mille pieds de bois, et au moment de la vente de l'entreprise en 1986, la production atteignait 60 mille pieds de bois ⁹.

Si le bois franc était parfois vendu à des compagnies de Montréal, le bois mou (bois d'oeuvre) était vendu principalement sur le marché local. L'excédent était vendu à des

grossistes, qui à leur tour le vendaient dans des cours à détail. Le moulin produisait du bois d'oeuvre dont les dimensions variaient de 1 par 2, à 2 par 10. L'entreprise vendait aussi ses copeaux à la *Fraser* ¹⁰.

Finalement, Raoul Couturier reçut, au mois de juillet 1986, une offre d'achat pour sa scierie d'un entrepreneur dénommé Raoul Guérette. L'offre fut probablement bonne car M. Couturier accepta de vendre. Lorsque interviewé, Pierre Couturier refusa de dévoiler le prix de vente. Or, Raoul céda à Raoul Guérette une scierie nouvellement rénovée, une des scieries francophones les plus productives au Nouveau-Brunswick qui employait alors 125 employés.

III. Usine de palettes, 1966

Étant responsable de l'usine de palettes dès son ouverture en 1966, M. Aucoin sut en dire long sur le sujet. Une fois transformé, le bois doit être évalué selon sa qualité. Et, c'est selon sa qualité que le prix de vente est fixé. Classer le bois est un processus difficile qui nécessite une bonne formation. L'échelle de gradation est compliquée, et elle diffère d'un type de bois à l'autre. Plus on s'éloigne du cœur de l'arbre, plus la qualité du bois est meilleure. Voici un exemple d'échelle de gradation pour le bois franc :

- 1) **FAS**, first and second class,
- 2) **Select**,
- 3) **1**,
- 4) **2a**,
- 5) **2b**,
- 6) **3a** et
- 7) **3b**.

Avant 1966, *Raoul Couturier Lumber* vendait son bois de qualité moindre sur le marché à des prix qui, selon M. Pierre Couturier, frisaient le ridicule, le profit étant quasi inexistant. D'où l'idée de construire une



La scierie Raoul Couturier Lumber fut reconstruite avec le feu de 1967. (Photo gracieuseté du journal Le Madawaska)

usine de palettes. Le bois de moindre qualité serait dorénavant transformé en palettes à Baker-Brook et irait chercher un profit nettement supérieur que s'il était vendu dans sa forme brute, de qualité moindre. De plus, les dirigeants eurent l'idée de faire aussi des « boîtes à patates » pour les agriculteurs de la région. Les palettes furent vendues un peu partout, et dans divers secteurs dont des compagnies de bières et à des compagnie d'alimentation comme la *Graves* de la Nouvelle-Écosse et *McCain* du Nouveau-Brunswick. Cette initiative permit de créer plus d'emplois pour les villages environnants, et de faire un produit à valeur ajoutée ¹¹.

IV. Incendies

Comme plusieurs autres scieries et usines impliquées dans la transformation du bois, *Raoul Couturier Lumber* a gravement été touchée par les incendies. En 1965, *Couturier Lumber* venait d'investir dans l'achat d'une grosse écorceuse et d'un « wood-chipper »¹² quand un feu éclata au moulin. Les flammes n'épargnèrent rien, ce fut une perte complète. En 1967, ce fut le tour à l'usine de rabotage d'être ravagée par le feu. Roland Couturier, l'ex-proprétaire de la scierie, habitait toujours dans sa maison érigée sur le terrain du moulin, non loin de l'usine de rabotage. Lors du feu de 1967, les flammes atteignirent sa demeure qui fut complètement détruite. Heureusement, personne ne fut blessée. Le garage de mécanique y passa en 1976, et ce fut, selon M. Pierre Couturier, le dernier feu pendant la période de *Raoul Couturier Lumber*.

Il aurait été facile de perdre espoir et de tout abandonner après de telles pertes, mais pour un entrepreneur comme Raoul Couturier, cela était hors de question. Épaulé de sa femme Vina et de ses fidèles employés, ils prirent leur courage à deux mains et rebâtirent le tout après chaque désastre.

V. Rénovations

Afin d'être une entreprise compétitive, les dirigeants de *Raoul Couturier Lumber* jugèrent bon de rénover et d'ajouter de nouveaux équipements à la scierie. En 1965, ils firent l'achat d'une grosse écorceuse et d'un « chipper »¹³. Malheureusement, plus tard dans l'année, un feu prit racine dans la scierie et rasa tout sur son passage, y compris les nouveaux équipements ¹⁴. En 1974, le temps était venu pour un nouveau « planer »¹⁵ à la scierie de Baker-Brook. Il est à noter que le premier « planer »¹⁶ servait presque uniquement à la transformation du bois de palettes. C'est alors que *Raoul Couturier Lumber* fit les démarches pour s'approprier de l'ancien « planer »¹⁷ de l'entreprise *Fraser* située à Kedgwick. Cet échange fut possible puisque ces derniers venaient de faire l'achat d'un nouveau « planer »¹⁸. L'année 1977 révèle aussi des rénovations majeures, soit l'achat d'une nouvelle scie, « twin saw », et d'un « ring barquer »¹⁹.

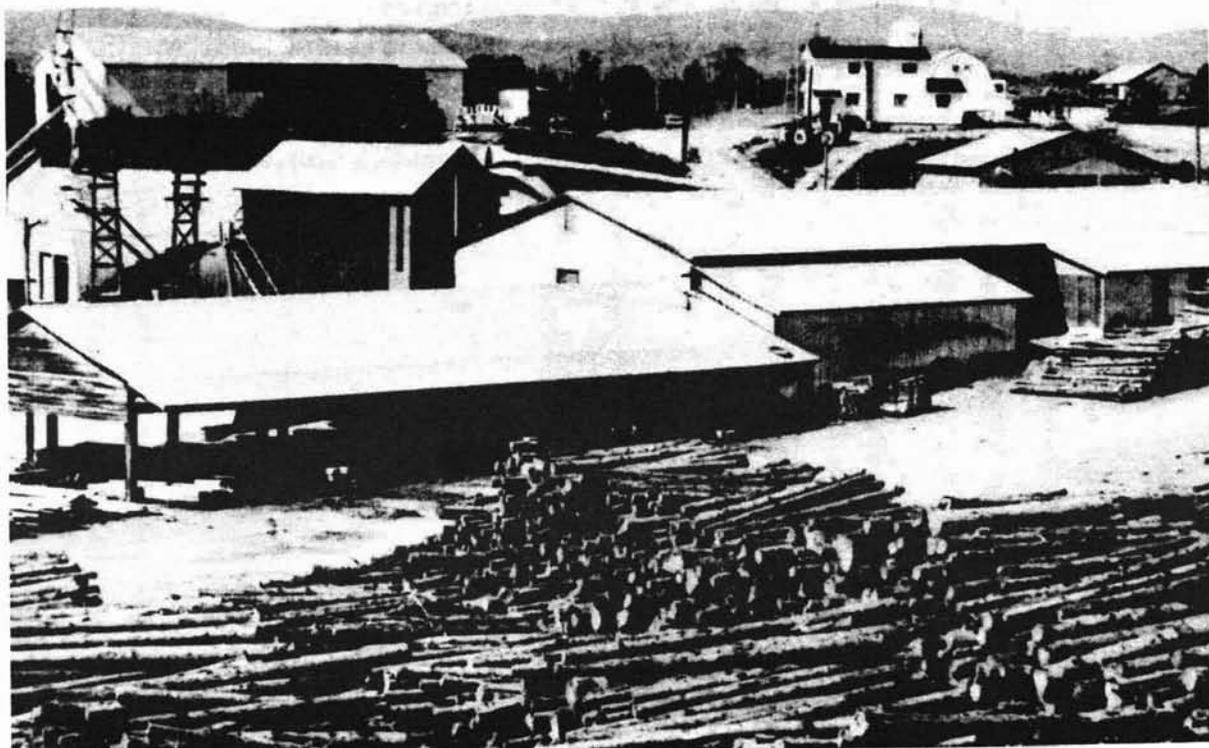
L'année 1979 fut l'occasion d'une petite célébration ouverte au publique suite à de nouvelles rénovations majeures. Il est possible d'entrer plus en détail en ce qui a trait à cette rénovation puisque le journal *Le Madawaska* publia, le 3 octobre 1979, un article traitant uniquement des changements introduits au moulin de Baker-Brook. En effet, depuis le 16 juillet de cette année, *Raoul Couturier Lumber* connut une expansion grâce à son système de chariot qui passa de manuel à automatique et d'un écorceur à haute vitesse qui permit d'augmenter la production tout en transférant trois hommes à d'autres responsabilités. Les nouvelles installations rendirent les opérations plus sécuritaires pour les employés. Ce projet fut réalisé grâce à « ...l'étroite collaboration du Ministère du développement économique régional et était financé par la Banque Fédérale de développement ²⁰ ». Enfin, le 30 septembre, 1979, *Raoul Couturier Lumber* invita la



Bénédictio par le Père Moisan à l'occasion de la réouverture officielle du moulin Raoul Couturier Lumber Ltd en 1979. On reconnaît à l'arrière plan, avec le casque blanc, M. Éli Aucoin, et portant le bénitier, Jacques Couturier, fils de Raoul Couturier.
Source : collection privée de Pierre Courturier



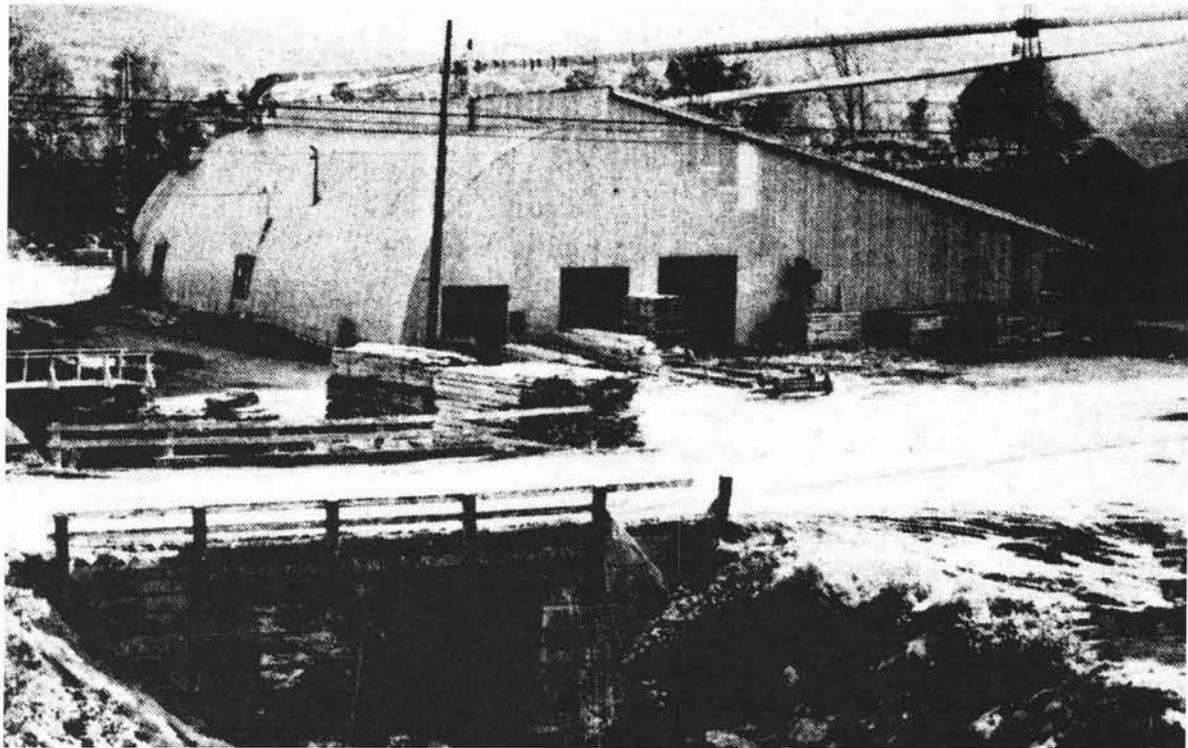
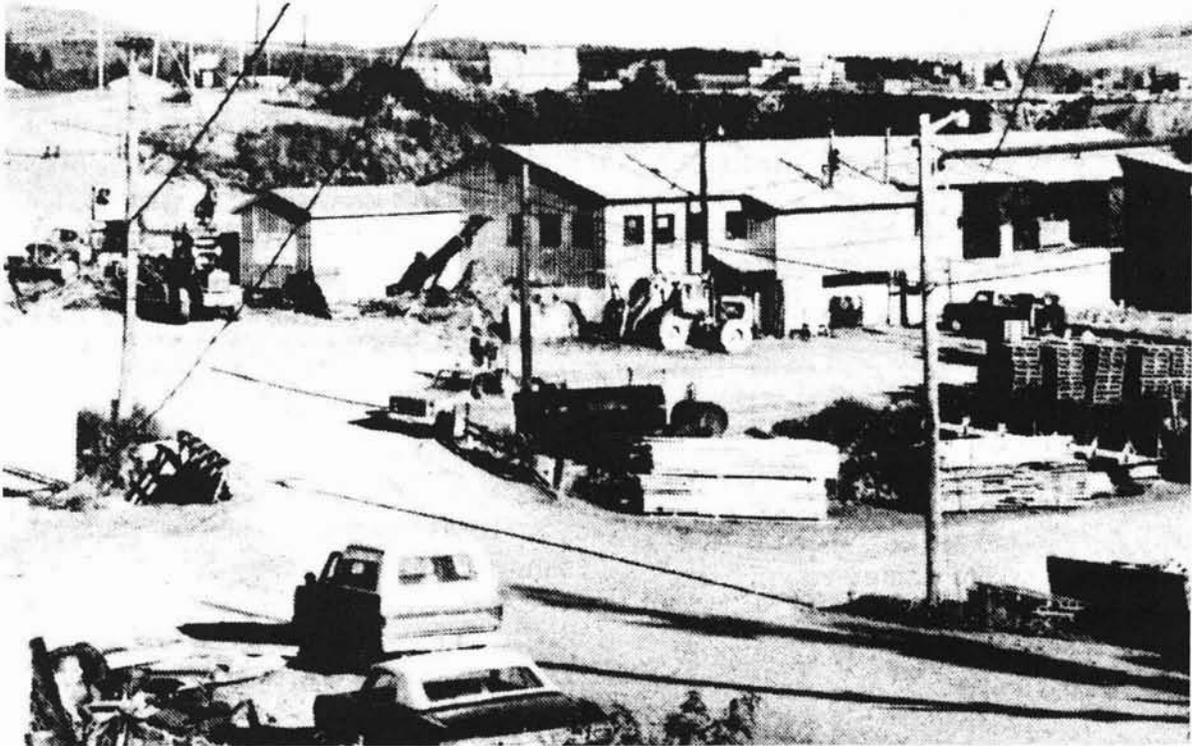
L'Hon. Jean-Pierre Ouellette, ministre de la Jeunesse, des Loisirs et des Ressources culturelles et député conservateur de la circonscription de Madawaska-les-Lacs à l'époque, fait la coupe symbolique du ruban pour annoncer la réouverture officielle de 1979.
Source : collection privée de M. Pierre Couturier



**Grande ouverture de la nouvelle expansion de Raoul Couturier Lumber Ltd
le 30 septembre 1979**

En plus d'être marchand de bois, la maison d'affaires Raoul Couturier Lumber de Baker-Brook est également une entreprise de transformation du bois en matériaux de construction. Sa production quotidienne est en moyenne de 50 000 pieds de corde de bois mou et franc. La nouvelle expansion à cette industrie qui bénéficie maintenant d'un chariot automatique ainsi qu'une écorceuse à haute performance, lui permet ainsi d'accroître sa production.

(Renseignements provenant du journal *Le Madawaska*, 26 septembre 1979, p. 1b, 2b, 3b.)



Ouverture de l'expansion de l'usine Raoul Couturier Lumber Ltd, le 30 septembre 1979. La maison d'affaire est maintenant une entreprise de transformation du bois en matériaux de construction.

population à venir assister à une démonstration du nouveau secteur de transformation. De plus, les invités étaient tous bienvenus à un vin et fromage au Castel Bleu pour célébrer la « réouverture officielle » du moulin. Près de 500 personnes se rendirent sur les lieux pour visiter les nouvelles installations. Les photos placées en annexe illustrent bien l'ampleur de l'événement.

VI. Le Patronat

Comme l'a souligné Nicole Lang dans ses travaux sur la *Fraser*, en reprenant les concepts de Chandler, on constate une professionnalisation des cadres au sein des entreprises durant le 20^e siècle ²¹. Ce phénomène est aussi vrai pour l'entreprise *Raoul Couturier Lumber*.

Raoul Couturier propriétaire et président

Comme mentionné précédemment, Raoul, depuis sa tendre enfance, avait toujours été impliqué, de quelque façon que ce soit, dans le commerce du bois. Dans l'entreprise familiale, il était chargé des chantiers et avec le temps, céda cette position pour s'occuper de plus près de la scierie. Le travail sur le terrain et l'expérience furent sa seule école. Néanmoins, épaulé de sa famille, il sut faire de sa scierie une entreprise d'envergure. Suite à sa « retraite », Raoul resta impliqué dans le commerce du bois en devenant le bras droit de ses fils, qui avaient fondé une entreprise de matériaux de construction, la *Couturier Building Supplies* en 1981. Il était toujours au magasin et s'occupait principalement des courses. Avec les années, drôlement, les rôles s'étaient donc inversés ²².

Mme Vina Couturier, secrétaire-trésorière

« Derrière tout bon homme, se cache une bonne femme », et dans ce cas, loin d'être dans l'ombre de Raoul, Vina était à ses côtés.

Pierre tint à souligner l'importance de sa mère à la survie et à la réussite de *Raoul Couturier Lumber*. Lorsque l'entreprise traversait des temps difficiles, elle était toujours là pour soutenir son mari à travers les épreuves. Mais plus qu'un simple support moral, Vina voyait à tout ce qui touchait le travail de bureau. Au fil des ans, elle accepta l'aide d'un comptable et de son fils Jacques, mais elle garda toujours un œil d'aigle aux affaires. Loin d'être une femme qui avait peur de se briser un ongle, il n'était pas rare de voir Vina soulever un pneu de camion dans une boîte de camionnette pour aller le porter à un de ses employés en détresse. Lorsqu'il n'y avait pas suffisamment d'employés, elle était là, sur le terrain pour mesurer les billots nouvellement arrivés dans la cour. De plus, selon plusieurs rumeurs qui circulaient dans le village de Baker-Brook, elle était la « tête » derrière les opérations de *Raoul Couturier Lumber* ²³.

Jacques Couturier, vice-président

Le fils aîné de la famille, Jacques s'impliqua dans l'entreprise familiale dès qu'il put, c'est-à-dire vers l'âge de 13 ou 14 ans. Il s'était fixé comme objectif de travailler à tous les postes du moulin afin de mieux comprendre son fonctionnement. Suite à sa graduation, il joignit sa mère et le comptable afin de les assister avec le travail de bureau. Il occupa par la suite des postes dans les secteurs des ventes. Il accompagnait souvent Éli Aucoin, qui longtemps s'occupa des ventes, pour apprendre « les trucs du métier ». Il fut à un moment donné en charge des ventes et des chantiers. Il suivit des cours de gestion, des cours qu'il qualifia de privés. Par la suite, en 1981, l'idée d'ouvrir un magasin de matériaux de construction avec son frère semblait plausible. En plus de son implication dans *Couturier Building Supplies*, il occupa aussi, de 1986 à 1988, un emploi à Dalhousie. Enfin, le temps et l'énergie manquant, il vendit toutes ses parts (50%) du magasin à son frère Pierre pour se

concentrer sur son travail de directeur des opérations forestières chez *NBIP* de Dalhousie, aujourd'hui une filiale de *Bowater*²⁴.

Pierre Couturier, conseiller

Né en 1959, Pierre grandit dans l'industrie du bois. À l'image de son frère, dès l'âge de 12 ans, il était déjà employé par l'entreprise de son père. Pour reprendre les mots de Pierre, lorsqu'on est le fils du boss, on se sent parfois comme un bouche-trou, c'est-à-dire qu'on remplit les postes plus ou moins désirables. Jusqu'à sa graduation du secondaire, Pierre travailla au moulin de son père presque à tous les soirs et les fins de semaines. Suite à sa graduation, Pierre se dirigea vers la Nouvelle-Écosse afin d'entreprendre un cours de classeur de bois mou. Nouvellement formé dans le domaine, Pierre occupa un poste de classeur au moulin de son père pour une période de deux ans. Mais, voulant voler de ses propres ailes, Pierre décida d'ouvrir, conjointement avec son frère Jacques, une entreprise de matériaux de construction qui s'alimenterait en bois principalement à la scierie de son père. Avec un « peu » d'aide de Raoul, *Couturier Building Supplies* vit le jour en 1981. Cette entreprise ne cessa de grandir jusqu'à sa vente à *Kent Building Supplies* en 2003. Il est à souligner que Pierre occupe encore le poste de directeur de tous les *Kent* du nord de la province du Nouveau-Brunswick²⁵

Éli Aucoin, « Le bras droit de mon père... »

Éli Aucoin était un classeur de métier. Il a travaillé pendant un certain temps pour une scierie de St-Jacques, la *Guimond et Leclerc*. Par la suite, il déménagea à Plaster-Rock où il travailla comme classeur à la scierie régionale. Il apprit ce métier grâce à son expérience dans les moulins, et parfois avec d'autres classeurs de l'extérieur. En 1954, lorsqu'il n'avait que 24 ans, il fut approché par Roland Couturier qui se cherchait un classeur. Heureusement pour

Roland, Éli abandonna son travail à la scierie de Plaster-Rock pour se diriger vers Baker-Brook. Ce métier devait se faire rare au Madawaska puisque Roland dut se rendre « chez les Anglais » pour enfin combler son vide. M. Aucoin changea de patron assez rapidement suite à son arrivée au moulin de Baker-Brook. Embauché par Roland en novembre 1954, il tomba sous la tutelle de Raoul lorsque ce dernier acheta la scierie en janvier 1955. Il fit son métier pour un bon nombre d'années, et parfois donnait même des cours de classeur au moulin. En 1966, Raoul le nomma dirigeant de l'usine et des ventes de palettes. Lorsque Raoul s'absentait, Éli devait s'assurer du bon fonctionnement de la scierie. De classeur au port du casque blanc, lors de la vente du moulin à Raoul Guérette en 1986, Éli hérita du poste de dirigeant des affaires à l'usine de Baker-Brook. Sa décision de quitter Plaster-Rock pour Baker-Brook s'avéra très fructueuse pour lui. En plus d'avoir hérité assez rapidement des postes de direction chez les Couturier, il rencontra, quelque temps après son arrivée, une femme qui deviendrait son épouse. La future madame Aucoin travaillait comme ménagère pour la famille Couturier. M. Aucoin a présentement 74 ans et est toujours en bonne forme²⁶.

Conclusion

Raoul Couturier Lumber connut un début très modeste. Dirigée par un entrepreneur qui avait le flair pour les affaires et un acharnement pour le travail, cette entreprise ne pouvait que croître. Des idées innovatrices, tel la fabrication de palettes, ont contribué à faire de l'usine de Baker-Brook une usine avant-gardiste dans l'industrie du bois au Madawaska. La scierie Couturier a aussi été touchée gravement, et ce à plusieurs reprises, par le feu. Le courage, la détermination et sûrement la fierté des Couturier ne leur permirent pas de s'avouer vaincus. Ils rebâtirent après les désastres, investirent dans de nouvelles

installations, et firent de leur scierie une usine connue et respectée de leur région. Raoul réussit à faire du petit moulin familial, une importante entreprise régionale. Un moulin qui est toujours en opération aujourd'hui et ce grâce aux Couturier.

Bibliographie

Articles et thèse

Lang, Nicole, La compagnie Fraser Limited, 1918-1974. Étude de l'évolution des stratégies économiques, des structures administratives et de l'organisation du travail à l'usine d'Edmundston au Nouveau-Brunswick, thèse de doctorat, Université de Montréal, 1994, 402 pages.

Lang, Nicole, « De l'entreprise familiale à la compagnie moderne : la Fraser Companies Limited de 1918 à 1974 », *Acadiensis*, vol. XXV, no 2, printemps 1996, p. 42-61.

Objectif Quatre, « Évolution de l'industrie forestière en Marévie entre 1910 et 1971 », *RSHM*, vol. IX, no 1, juin 1981, p. 2-20.

Pedneault, Jean, « Rénovation à l'usine de

Baker-Brook », *Le Madawaska*, 26 septembre 1979, p. 2-b.

Pedneault, Jean, « Propriété de la famille Couturier depuis 1940 », *Le Madawaska*, 30 mars 1988, p. 11-b.

Ouvrage de référence

Vocabulaire du matériel papetier, anglais-français, Trois-Rivières, Presses de l'Université du Québec, l'Université du Québec à Trois-Rivières et la Consolidated-Bathurst, 1983.

Entrevues

Entrevue réalisée avec M. Pierre Couturier, fils de Raoul Couturier, Verret N.-B., mars 2004.

Entrevue réalisée avec M. Éli Aucoin, ancien employé de *Raoul Couturier Lumber*, Edmundston N.-B. mars 2004

Entrevue téléphonique réalisée avec M. Jacques Couturier, fils aîné de Raoul Couturier, mars 2004.

Notes

1. Entrevue réalisée avec M. Pierre Couturier, fils de Raoul Couturier, Verret N.-B., mars 2004.
2. Entrevue réalisée avec M. Éli Aucoin, ancien employé de *Raoul Couturier Lumber*, Edmundston N.-B. mars 2004.
3. Jean Pedneault, « Rénovation à l'usine de Baker-Brook », *Le Madawaska*, 26 septembre 1979, p. 2-b.
4. Entrevue réalisée avec M. Éli Aucoin, *op. cit.*
5. Entrevue réalisée avec M. Pierre Couturier, *op. cit.*
6. Jean Pedneault, « Rénovation ... », *op. cit.*, p. 2-b.
7. *Ibid.*
8. Objectif Quatre, « Évolution de l'industrie forestière en Marévie entre 1910 et 1971 », *Revue de la Société historique du Madawaska*, vol. IX, no 1, juin 1981.
9. Jean Pedneault, « Propriété de la famille Couturier depuis 1940 », *Le Madawaska*, 30 mars 1988, p. 11-b.
10. Entrevue réalisée avec M. Pierre Couturier, *op. cit.*
11. Entrevue réalisée avec M. Éli Aucoin, *op. cit.*
12. Chipper (wood-chipper) : coupeuse à bois. Machine destinée à réduire des billes en copeaux de dimensions plus ou moins égales. Voir : *Vocabulaire du matériel papetier, anglais-français*, Trois-Rivières, Presses de l'Université du Québec, l'Université du Québec à Trois-Rivières et la Consolidated-Bathurst Inc., 1983.
13. *Ibid.*

14. Entrevue réalisée avec M. Pierre Couturier, *op. cit.*
15. Planer : raboteuse. Machine - outil servant à raboter les grosses pièces de bois : dégauchisseuse, limeuse, mortaiseuse, etc. Voir : *Vocabulaire du matériel papetier...*, *op. cit.*
16. *Ibid.*
17. *Ibid.*
18. *Ibid.*
19. Entrevue réalisée avec M. Pierre Couturier, *op. cit.* Ring barker : écorceuse à couteaux radiaux. Type d'écorceuse munie de hérissons qui poussent les billes une à une au centre d'un agencement de couteaux rotatifs. Voir : *Vocabulaire du matériel papetier...*, *op. cit.*
20. Jean Pedneault, « Rénovation... », *op. cit.*, p. 2-b.
21. Nicole Lang, La compagnie Fraser Limited, 1918-1974. Étude de l'évolution des stratégies économiques, des structures administratives et de l'organisation du travail à l'usine d'Edmundston au Nouveau-Brunswick, thèse de doctorat, Université de Montréal, 1994 et « De l'entreprise familiale à la compagnie moderne : la Fraser Companies Limited de 1918 à 1974 », *Acadiensis*, vol. XXV, no 2, printemps 1996, p. 42-61.
22. Entrevue réalisée avec M. Pierre Couturier, *op. cit.*
23. *Ibid.*
24. Entrevue téléphonique réalisée avec M. Jacques Couturier, fils aîné de Raoul, mars 2004.
25. Entrevue réalisée avec M. Pierre Couturier, *op. cit.*
26. Entrevue réalisée avec M. Éli Aucoin, *op. cit.*



Cette photo prise en après-midi de dimanche, le 30 septembre 1979, nous présente la plupart des invités d'honneur aux cérémonies d'ouverture officielle des nouvelles facilités de transformation du bois à la scierie Raoul Couturier Lumber, marchand de bois de Baker-Brook. À l'avant dans l'ordre habituel : MM. Georges Bouchard, responsable de la Commission de développement industriel du Nord-Ouest; Jacques Couturier, vice-président de l'entreprise familiale Couturier; Larry Fyfe, représentant de Fraser Inc. à titre de directeur des relations publiques, félicitant M. Raoul Courutier, président de l'entreprise du même nom, en présence de son épouse Vina, secrétaire-trésorière, et de son deuxième fils, Pierre, qui est conseiller. À l'arrière, dans le même ordre: M. Ken Burrill, agent de subvention pour le MEER; l'Hon. Jean-Pierre Ouellet, ministre de la Jeunesse, des Loisirs et Ressources naturelles et député de Madawaska-les-Lacs; MM. Rosaire Pinette, maire de Baker-Brook; Paul Boucher du ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick; Berthier Bélanger, représentant des succursales des Banques Provinciales pour la région atlantique; Roger V. Ouellette, comptable de la compagnie, et Pierre Lafortest, gérant de la Banque Provinciale du centre-ville à Edmundston. (Photo gracieuseté du journal *Le Madawaska*)

Membres honoraires de la Société historique du Madawaska

† M. Jean-Louis BOUCHER, Edmundston NB
 M. Normand CARRIER, Edmundston NB
 † M. Oneil COUTURIER, Edmundston NB
 Mgr Eymard DESJARDINS, Edmundston NB
 Sœur Georgette DESJARDINS, rshj, Montréal QC
 † Mgr Ernest LANG, Saint-Basile NB

† Rév. Gérard LEBEL, C.Ss.R., Sainte-Anne-de-Beaupré QC
 M. Claude PICARD, Saint-Basile NB
 M. Robert PICHETTE, Moncton NB
 Mgr J. Aurèle PLOURDE, Ottawa ON
 † M. Marcel SORMANY, Edmundston NB

Membres à vie de la Société historique du Madawaska (au 25 janvier 2006)

Ms. Bernette ALBERT, Madawaska ME
 Dr et Mme D.J. ALBERT, Edmundston NB
 M. Gilles ALBERT, Saint-Léonard NB
 M. Jacques ALBERT, Edmundston NB
 Mad. Anne ALBERT-LEVESQUE, Tracadie NB
 Mme Lynne BEAULIEU-PICARD, Edmundston NB
 M. Adrien BÉRUBÉ, Edmundston NB
 M. Benoît BÉRUBÉ, Ottawa ON
 M. Jules BOSSÉ, Saint-Jacques NB
 M. Guy E. BOUCHARD, Edmundston NB
 M. Paul G. BOURGOIN, Fredericton NB
 Me Maurice BOURQUE, Edmundston NB
 Caisse Populaire de Saint-Basile, Saint-Basile NB
 Caisse Populaire Madawaska Ltée, Edmundston NB
 Caisse Populaire Pâte-et-Papier, Edmundston NB
 Caisse Populaire République Ltée, Edmundston NB
 M. Normand CARON, Edmundston NB
 Dr Jeannot CASTONGUAY, Edmundston NB
 Centre acadien-Université Sainte-Anne, Pointe-de-l'Église NS
 Me Guy G. CHAREST, Edmundston NB
 Mrs. Géraldine CHASSÉ, Madawaska ME
 M. Réginald CHASSÉ, Edmundston NB
 Mad. Jeanne CHIASSON, Saint-Basile NB
 † M. Léandre CHIASSON, Saint-Basile NB
 M. Oneil CLAVET, Edmundston NB
 Mad. Denise CLAVETTE, Fredericton NB
 M. Jacques L. CLAVETTE, Sept-Îles Qc
 M. le sénateur Eymard CORBIN, Ottawa ON
 Dr Jacques CORBIN, Edmundston NB
 Mme Lucie-Anne CORMIER, Campbellton NB
 † M. Mathieu CORMIER, Campbellton NB
 M. Normand CORNO, Saint-Jacques NB
 Mad. Lisa COTÉ, Edmundston NB
 M. et Mme Gilles et Denise COUTURIER, Edmundston NB
 M. J. Marco Daniel COUTURIER, Saint-Joseph NB
 Mad. Rollande COUTURIER, Edmundston NB
 † Mme Almida CYR, Saint-Basile NB
 M. et Mme Alphée et Jeannine CYR, Saint-Basile NB
 M. et Mme Arthur CYR, Saint-Basile NB
 M. Ernest-Léo CYR, Montréal QC
 M. Georges U. CYR, Edmundston NB
 M. Gérard CYR, Saint-Basile NB
 Me Jean-François CYR, Baker Brook NB
 Mad. Patricia CYR, Saint-André NB
 M. Roland CYR, Edmundston NB
 Mad. Ursule CYR, Saint-Basile NB
 Mad. Yvette CYR, Baker-Brook NB
 M. Jean-Claude D'Amours, Edmundston NB
 M. Jean DAIGLE, Moncton NB
 M. Jérôme DAIGLE, Baker-Brook NB
 † Rév. Lionel DAIGLE, Saint-Basile NB
 † M. Péa A. DAIGLE, Edmundston NB
 Mad. Bernadette DAIGLE-RYAN, Ottawa ON
 M. Éloi DEGRACE, Edmontion AB
 M. Gérard DESJARDINS, Dièppe NB
 Mgr Gérard DIONNE, Saint-Basile NB
 Mad. Lucille DIONNE, St-Jacques NB
 Rév. Roger DIONNE, Edmundston NB
 M. Victor DIONNE, Edmundston NB

M. Zoël R. DIONNE, Edmundston NB
 M. Alonzo DOIRON, Saint-Basile NB
 M. Richard DOIRON, Grand-Sault NB
 Mr. Francis G. DOUCETTE, Concord NH
 M. J. François DRAPEAU, Notre-Dame-du-Lac QC
 M. Carmon DUBÉ, Edmundston NB
 M. Edward G. DUBÉ, Edmundston NB
 Mad. Marie-Élisa FERRAN, Edmundston NB
 M. Charles FOURNIER, Edmundston NB
 Mad. Léoncie FOURNIER, N.-D. de l'Île-Perrot QC
 † M. Pierre FOURNIER, Edmundston NB
 M. Richard FOURNIER, Edmundston N.B.
 M. Jean-Yves FRANCOEUR, Edmundston NB
 M. Aimé GAGNON, Matane QC
 Mad. Ginette GAGNON, Edmundston NB
 Rév. Narcisse GAGNON, Saint-Léonard (Parent) NB
 Ms. Yvonne GAGNON, Buckfield ME
 M. Marcel GARVIE, Bertrand NB
 † M. Ernest HÉBERT, Edmundston NB
 M. Réjean LABRIE, Edmundston NB
 † Mgr Fernand LACROIX, Charlesbourg QC
 M. et Mme Robert et Claire LAFLAMME, Edmundston NB
 M. Jean-Marc LAFONTAINE, Edmundston NB
 † M. Léon LAFORÉST, DSL Drummond NB
 Mad. Gloria LAJOIE, Lac-Baker NB
 M. Lionel H. LAJOIE, Lac-Baker NB
 M. Gérard D. LANDRY, Edmundston NB
 M. Léopold LANG, Edmundston NB
 M. et Mme Ludger et Colette LANG, Clair NB
 Mgr Urbain LANG, Grand-Sault NB
 M. Hugo Trygve LARSSON, Fredericton NB
 M. et Mme Bert et Colette LAVOIE, Edmundston NB
 M. Eudore et Mad. Janelle LAVOIE, Saint-Basile NB
 M. Jean Rock LAVOIE, Saint-Basile NB
 M. Jean-Baptiste LAVOIE, Edmundston NB
 M. Roger J. LAVOIE, Saint-Léonard NB
 M. Raymond LEBLANC, Saint-Basile NB
 M. André LECLERC, Saint-Jacques NB
 † Mgr Camille V. LECLERC, Grand-Sault NB
 M. Maurice A. LÉGER, Shédiac NB
 M. Pierre LEGRESLEY, Coleys Point NFL
 Mad. Aurore LEVESQUE, Edmundston NB
 † Rév. Claude LEVESQUE, Edmundston NB
 Rév. Lucien LEVESQUE, Saint-André NB
 M. Marc LONG, Edmundston NB
 Marguerite MAILLET, Moncton NB
 Mr. Albert MARTIN, Pasadena CA
 M. Berthier MARTIN, Saint-Basile NB
 Dr Gérald MARTIN, Ville Île-Perrot QC
 Mad. Rinette MARTIN, Saint-Basile NB
 Restaurant McDonald, Edmundston NB
 † M. Georges MICHAUD, Gatineau QC
 M. et Mme Guy et Dora MICHAUD, Edmundston NB
 † Rév. Napoléon MICHAUD, Edmundston NB
 † M. Raymond MICHAUD, Edmundston NB
 † Mad. Vitaline MICHAUD, Baker-Brook NB
 M. Ghislain MORIN, Saint-Hilaire NB
 Musée historique du Madawaska, Edmundston NB
 Rév. Laurent NADEAU, Edmundston NB

M. Simon NADEAU, Verret NB
 Ms. Lisa ORNSTEIN, Fort Kent ME
 M. Léopold OUELLET, Edmundston NB
 M. Pierre OUELLET, Edmundston NB
 Dr Benoît OUELLETTE, Lac-Baker NB
 Mad. Marie-Anne OUELLETTE, Verret NB
 Mad. Annette (Serry) PELLETIER, Fredericton NB
 † M. Gilles PELLETIER, Edmundston NB
 M. J. Normand PELLETIER, Verret NB
 M. Philippe PELLETIER, Saint-Basile NB
 Mr. Rudolph T. PELLETIER, Madawaska ME
 M. Jacques PICARD, Edmundston NB
 M. Jerry PICARD, Edmundston NB
 M. Louis M. PICARD, Edmundston NB
 Mad. Germaine PICHETTE, Edmundston NB
 M. Jacques PICHETTE, Ottawa ON
 † Dr Louis-Philippe PICHETTE, Edmundston NB
 Rév. Armand PLOURDE, Saint-Léonard NB
 M. Delbert PLOURDE, Edmundston NB
 Mad. Monique PLOURDE, Edmundston NB
 M. Jean-Guy POITRAS, Edmundston NB
 M. et Mme Léo et Rita POITRAS, Siegas NB
 M. et Mme Pius R. POWERS, Nepean ON
 Religieuses hospitalières Saint-Joseph, Bathurst NB
 † M. Francis RICE, Edmundston NB
 Mad. Marie-Ange RICE, Edmundston NB
 M. Marc RIOUX, Saint-Basile NB
 Mad. Diane Robinson, Saint-Jacques NB
 Mad. Colette ROUSSEL, Edmundston NB
 M. Jean ROUSSELLE, Saint-Basile NB
 Mme Gilberte ROY, Edmundston NB
 † Mad. Yvette RUET, Edmundston NB
 M. Armand A. SAINTONGE, Moncton NB
 Mad. Monique SAUCIER, Edmundston NB
 † Dr Alexandre J. SAVOIE, Edmundston NB
 Sr Anne-Marie SAVOIE rshj, Montréal QC
 † M. le sénateur Jean-Maurice SIMARD, Ottawa ON
 M. et Mme Gilmen et Huguette SMYTH, Saint-Basile NB
 Société Généalogique du N.-B., Fredericton NB
 Mad. Vicky SORMANY, Edmundston NB
 M. Conrad SOUCY, Saint-Basile NB
 Mad. Donata THÉRIAULT, Edmundston NB
 M. Léo R. THÉRIAULT, Kingman AZ
 M. Lévio et Thérèse THÉRIAULT, Edmundston NB
 M. Michel THÉRIAULT, Edmundston NB
 † M. Yves THÉRIAULT, Rawdon QC
 † M. Clément THÉRIAULT, Edmundston NB
 M. et Mme Michel et Odette THÉRIAULT, Saint-Louis-de-Kent NB
 M. Adrien THERRIEN, Fredericton NB
 M. Roy THERRIEN, Saint-Basile NB
 Mgr François THIBODEAU, Edmundston NB
 Mad. Georgette THIBODEAU, Edmundston NB
 Dr Jean-Louis THIBODEAU, Edmundston NB
 University of Maine, Fort Kent ME
 M. et Mme John et Rita VALLILLÉE, Grand-Sault NB
 M. Daniel VIOLETTE, Richiboucto Road NB
 M. François VIOLETTE, Edmundston NB
 M. et Mme Rino et Jo-Anne VOLPÉ, Moncton NB

† La Société historique du Madawaska honore ses membres décédés en marquant leurs noms d'une croix.

Courrier de deuxième classe
Enregistrement no 6304
Publiée 4 fois par année